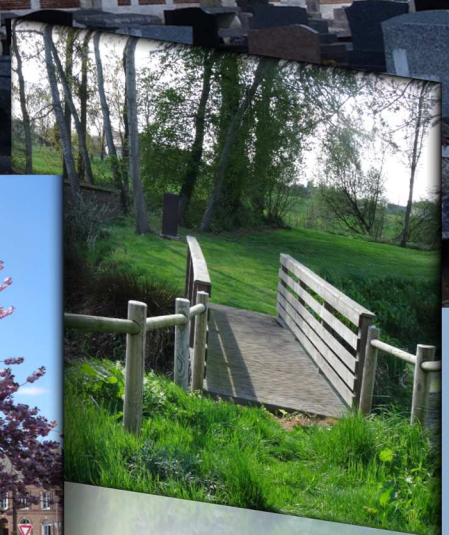


Motteville Info

Site Internet: <http://motteville-infos.fr>



Année 2017 - N° 33

SOMMAIRE

Le mot de Mme le Maire 3

La mairie

> **Les Délibérations** 5

Infos mairie

> Les réalisations 2016 19

> Le PLU 22

> Infos Générales 24

> Numéros d'urgence 27

> Le Portage des Médicaments 28

> Etat civil 29

> Collecte des déchets ménagers 30

> Interdiction & Obligations 32

Infos Pratiques

> Prévention contre les cambriolages .. 34

> Consignes attaque terroriste 35

> le CLIC 36

> Le FAJ 37

Le CCAS 38

La vie scolaire

> Le regroupement scolaire 41

La vie associative

> L'amicale des aînés 42

> Les anciens combattants 45

> Malta en Fête 46

> Eau de coco 50

> Motteville Informatique 52

> L'ASM Foot 53

> Le tennis de table 56

Le téléthon 59

Editorial:

Nous avons le plaisir de vous proposer la nouvelle édition de Motteville Info.

Vous y trouverez, comme chaque année, les informations utiles, les numéros d'urgences, des Infos pratiques, les délibérations du conseil municipal et les réalisations communales ainsi que les activités de nos associations mottevillaises en 2016. Nous y avons ajouté quelques conseils pratiques et recommandations.

Nous remercions celles et ceux qui, par leurs textes, photos ou documents, nous ont permis de réaliser ce numéro. Nous vous souhaitons une bonne lecture

La commission de rédaction.

M. Yves Petit , Mme Fabienne Hamouis,
Mme Barbara Dannebey, Mr Daniel Dieulle



Le mot de Mme le Maire

Vœux 2016



Discours des vœux 2017

Mrs les maires, Adjoints, Conseillers Municipaux des communes voisines.

Mme la Présidente du SIVOS des Vergers de Caux,

Mrs les représentants des Pompiers et de la Gendarmerie

Vous tous, ici présents

Au nom du Conseil municipal, des membres du CCAS, de Mr le président de la Régie de Transport, du personnel communal et en mon nom personnel, je vous présente, ainsi qu'à vos proches, tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année, avec une pensée particulière pour ceux qui ne peuvent être parmi nous pour raison de santé ou qui nous ont quittés.

Je souhaite que cette année soit plus clémente que l'année passée et que de nouveaux attentats ne viennent pas endeuiller notre pays déjà durement touché ces deux dernières années.

Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. C'est toujours un plaisir de vous accueillir. Je vous présente les excuses de Mme CHAUVEL, Députée, de Mme MASSET, Conseillère Départementale, retenues par d'autres obligations et de Monsieur TRASSY-PAILLOGUES, Conseiller Départemental qui m'a chargée de vous adresser ses vœux les plus sincères pour l'année 2017.

Je tiens à remercier également Yves PETIT, mon 1er Adjoint et Tony LEURY, mon 2ème Adjoint récemment élu, les membres du Conseil Municipal, du CCAS, Mme Thomas, secrétaire de mairie, MM Dehaye et Ancel, employés communaux, Mesdames Bruny, Dehaye, Fauvel, Petit, Pollard, chargées de la restauration scolaire, de la garderie et du nettoyage de nos locaux communaux ; Mmes Pisiaux et Thafournel assurent ponctuellement des remplacements de congés de maladie, et répondent spontanément à mon appel.

Je n'oublierai pas les Présidents d'Associations et leurs bénévoles, que ce soit dans les domaines du sport, des loisirs, du souvenir, de la sauvegarde du patrimoine, de l'informatique, de l'humanitaire ou de la distraction de nos aînés ; Elisabeth est Présidente de l'Amicale depuis début 2016, elle a pris la succession de William qui n'avait pas souhaité se représenter. Merci à William et bonne chance à Elisabeth.

Je voudrais vous présenter maintenant l'essentiel de ce que nous avons réalisé en 2016.

- Nous avons fait l'achat d'un petit car scolaire pour notre transport de Runetot vers le bourg pour un montant de 18786 Euros, le Département nous a octroyé une subvention de 13150 Euros.

- Comme prévu et dans le cadre de la construction de l'Autoroute A 150, les joints de l'Epicerie ont été refaits pour un montant de 48000 Euros HT, la Société ALBEA a pris en charge 50 % de la dépense, soit 24000 Euros.

- La déconstruction de l'ancienne école maternelle a eu lieu en août et une clôture a été installée pour sécuriser le site ; le coût total de l'opération, soit 22250 Euros a été pris en charge par les Services de l'Etat.

- Afin de sécuriser l'entrée du groupe scolaire et sur préconisation de la Gendarmerie, une clôture en treillis

Le mot de Mme le Maire

Voeux 2016



rigide d'une hauteur de 1,50 m, un portail et deux portillons ont été installés pour un montant de 4803 Euros. Une subvention a été demandée aux Services de l'Etat.

- Dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité du commerce multiple rural nous avons réalisé des travaux dans les sanitaires pour un montant de 7013 Euros. La rampe d'accès à l'épicerie a été réalisée par M. et Mme Boutard.

- Les piliers de l'entrée droite du cimetière ont été restaurés pour un montant de 2000 Euros HT ainsi que le pilier d'entrée de l'ancien presbytère pour un montant de 1430 Euros HT.

- La voirie rue du 7ème BMN a été refaite en Octobre avec création de places de stationnement, pour un montant de 86500 Euros. Nous attendons une subvention de l'Etat et du Département.

Ces différents programmes ont été réalisés avec les fonds propres de la Commune.

- L'élaboration du PLU, commencée en Mai 2015 se poursuit avec un peu de retard. Nous avons dû attendre que les PPRI (plans de prévention des risques d'inondation) par les différents bassins versants soient établis. Nous allons terminer le projet d'Aménagement et de Développement Durable et pourrons aborder le zonage puis le règlement du PLU, sur lesquels nous avons déjà travaillé. Une réunion publique sera organisée pour présenter ces projets, mais vous pouvez consulter les documents réalisés en mairie, aux heures d'ouverture.

Le PLU devra être approuvé avant la fin de cette année.

- La voirie de la rue de la Prairie envisagée pour 2017 sera refaite lorsque les constructions du futur lotissement seront avancées.

- Il reste encore des travaux de voirie à accomplir et le Conseil décidera en début d'année des priorités à leur donner. Nous verrons également ce qui pourra être envisagé dans d'autres domaines suivant nos disponibilités financières.

Nous allons maintenant accueillir, comme chaque année, les nouveaux habitants de notre village qui ont répondu à notre invitation en leur souhaitant la bienvenue, puis nous prendrons ensemble le verre de l'amitié.

SEANCE DU 02 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le deux février à 20 heures, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune sous la présidence de

Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

Etaient présents : MM : BEAUDOUIN Marie-France, DUCROQ Philippe, PETIT Yves, HALBOURG Eric, HAMOUIS Fabienne, CURY Christelle, DANNEBEY Barbara, MONTIER Nadine, BIARD Christophe, LECOQ Gérard, HARDIER Mauricette, LARGILLET Marc, LEURY Tony, RENOULT Jean-Luc.

Excusée : FAUVEL Catherine.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DANNEBEY Barbara

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

BULLETIN MUNICIPAL

Mme le Maire propose la composition d'une commission dont les membres participeront à la création du bulletin municipal annuel.

Mr Yves Petit, Mmes Dannebey Barbara, Hamouis Fabienne, Montier Nadine, se portent volontaires et sont nommés Membres de la Commission Bulletin Municipal par le Conseil.

La question se pose d'une participation financière que pourraient avoir à verser les commerçants posant une annonce publicitaire dans le Bulletin. Mme le Maire demande aux Conseillers de réfléchir sur les montants qui pourraient être demandés afin de décider de l'opportunité de la participation et d'en fixer les tarifs à une prochaine réunion.

Sur proposition de Mme le Maire, il est décidé d'inclure au bulletin municipal le résumé du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (*DICRIM*) concernant Motteville pour information.

1 % AUTOROUTE – SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES JOINTS AUX MURS DU COMMERCE

Mme le Maire informe le Conseil qu'une subvention à hauteur de 50 % du montant HT des travaux a été accordée à la commune et que la convention est revenue signée des parties.

Elle rappelle que trois devis avaient été fournis lors de la demande de subvention et que les entreprises acceptent de maintenir leurs prix.

Les Délibérations

<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>MONTANT TTC</u>
Lejeune Sébastien	29 992.75	35 991.30
Les constructions d'antan	48 032.56	57 639.07
THOMAS TP	48 565.74	58 278.89

Mme le Maire rappelle que le bâtiment date du 17^{ème} siècle et qu'il convient de le restaurer dans les règles de l'art. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de demander aux entreprises de revoir leurs propositions afin d'offrir tous les mêmes prestations.

DECONSTRUCTION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE ET SECURISATION DU SITE

Mme le Maire informe les Conseillers qu'une subvention de l'Etat (DDTM) a été accordée à hauteur de 21 044 € HT pour la déconstruction de l'ancienne école maternelle désaffectée suite à la découverte d'une cavité souterraine à son aplomb, et la sécurisation du site.

Démolition : Compte tenu de la spécificité du chantier une seule entreprise a soumissionné :

Entreprise MARELLE SARL à Alvimare 76 : Montant total HT 15 554.00 € TTC 18 664.80 €

Les Membres du Conseil sur proposition de Mme le Maire et à l'unanimité des votes :

- Décident de faire effectuer les travaux dans les meilleurs délais
- Acceptent le devis pour son montant
- Disent que le financement sera inscrit au BP 2016
- Autorisent Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Pour rappel : les diagnostics plomb et amiante ont dû être exécutés en amont par l'entreprise BC2E pour un montant total HT de 3 690,00 € (TTC 4 428 €) ce qui amènera le montant total HT des travaux à la somme de 19 244 €.

MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE MURS DU COMMERCE

Mme le Maire informe que Mme Boutard exploitant du fonds du commerce de proximité de Motteville demande que la commune, propriétaire, mette aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et handicapées, les toilettes du bâtiment. Pour information, un devis a été établi, qui estime la dépense à 6 291 € HT (7 549.20 € TTC)

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de demander des précisions complémentaires sur les aides de l'Etat et du Département qui pourraient être accordées pour cette mise aux normes.

TRAVAUX SUR LES VITRAUX DE L'EGLISE

Mme le Maire informe que les travaux de restauration des vitraux de l'église ont été achevés par l'atelier DELANDREMARE, maître verrier, et qu'il a été constaté la grande qualité du travail accompli.

Les Délibérations

Elle informe que la rosace est également en mauvais état et qu'il conviendrait de la déposer afin d'éviter un descellement et une chute puis de la restaurer et de la reposer. Un devis a été proposé par l'atelier DELANDREMARE, pour ces travaux. Il s'élève à la somme HT de 8 841 €.

Mme le Maire précise que des subventions peuvent être demandées à l'Etat (pour 20 %) et au Département (pour 20 à 30 %).

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- De faire exécuter les travaux
- De les confier à l'atelier DELANDREMARE
- D'accepter le devis pour son montant
- De déposer des demandes de subventions auprès des services de l'Etat et du Département
- D'inscrire la dépense au BP 2016
- D'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la bonne exécution du projet.

(Les travaux sont en attente de l'autorisation des services des monuments historiques...)

RADARS PEDAGOGIQUES

Mme le Maire informe que les services de l'Etat peuvent subventionner à hauteur de 500 € la fourniture et la pose de radars pédagogiques.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil considérant la configuration de la commune ne trouvent pas opportune l'implantation de radars pédagogiques ; de plus, ils s'interrogent sur le coût de l'entretien d'une telle installation. Ils décident (9 conseillers contre) de ne pas donner suite à la proposition.

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Mme le Maire informe que Mr le Président de la Communauté de Communes propose une adhésion des communes à un groupement de commande « simple » pour des travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de ne pas adhérer au groupement pour 2016.

SEANCE DU 01 MARS 2016

RENOVATION DES JOINTS AUX MURS DU COMMERCE - SUBVENTION 1 % AUTOROUTE –

Mme le Maire informe que quatre devis avaient été fournis lors de la demande de subvention et que les entreprises acceptent de maintenir leurs prix pour la rénovation des joints aux murs du commerce polyvalent de la commune.

Elle rappelle que le bâtiment date du 17^{ème} siècle et qu'il convient de le restaurer dans les règles de l'art, en particulier par la mise en œuvre de joints à la chaux. Les entreprises ont été interrogées sur ce point. Mr Lejeune Sébastien a indiqué qu'il n'utilisait pas ce matériau et a retiré sa proposition.

Les Membres du Conseil étudient les devis proposés :

<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>MONTANT TTC</u>
Les constructions d'antan	48 032.56	57 639.07
THOMAS TP	48 565.74	58 278.89
LANDRY Pascal	64 653.20	77 583.84

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, à la majorité des votes (13 votes pour) :

- choisissent l'entreprise « Les constructions d'antan »
- acceptent le devis pour son montant
- disent que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016
- autorisent Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la bonne exécution du projet et au versement de la subvention 1 % autoroute.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Les Membres du Conseil étudient et approuvent le compte administratif 2015 présenté par Mme le Maire.

TAUX DES 4 TAXES 2016

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votes de maintenir les taux des taxes pour 2016, ce qui les fixe comme suit :

Les Délibérations

Taxe d'habitation	15.89	CFE	16.97
Foncier Bâti	18.29	Foncier non bâti	36.71

SUBVENTIONS 2016

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2016 :

CCAS	4 800	Anciens Combattants	610	Motteville Informatique	300
ASM Football	2 000	Mission Locale	828	Amicale pompiers Yerville	150
ASM Tennis de table	1 050	Gincaux	100		
Malta en fête	1 500	Amicale des Maires	80		
Téléthon	250	Amicale des Aînés	690		

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AUX SYNDICATS DES BASSINS VERSANTS

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville décident d'accepter la fiscalisation de la contribution 2016 aux :

- Syndicat mixte des bassins versants Caux Seine
- Syndicat mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat mixte des bassins versants Durdent-St Valéry-Veulette

BULLETIN MUNICIPAL

Mme le Maire envisage que soit proposé aux commerçants de la commune 1/8^e de page dans le bulletin municipal, pour publicité. Le Conseil donne un accord de principe et propose que l'encart soit vendu 20 €. Les commerçants seront contactés pour avis.

(Il n'a pas été donné suite pour l'instant à cette décision...)

FETES DE LA PENTECÔTE

Contact sera pris avec la personne ayant conduit la réunion de prières en 2015 pour une intervention le dimanche matin.

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

REGIE DE TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sous la présidence de Mr Lecoq, Doyen, Mr Lebourgeois, Président, présente le Compte Administratif 2015 de la Régie de Transports. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du conseil adoptent à l'unanimité des votes le compte administratif 2015 comme suit :

section d'exploitation : solde créditeur 9 151.80 €

section d'investissement : solde créditeur 30 912.00 €

Affectation du résultat d'exploitation : Excédent de fonctionnement capitalisé (art 1068): 0 €

Report à nouveau d'exploitation : 9 151.80 €

REGIE TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion de Mr le Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

REGIE DE TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2016

Mr Jean LEBOURGEOIS, Président propose le budget primitif 2016 de la Régie de Transports .

après délibération il est adopté à l'unanimité des votes tel que proposé par Mr le Président .

il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

section d'exploitation : 18 181 € section d'investissement : 44 062 €

REGIE DE TRANSPORT – VENTE DU CAR FIAT DUCATO 8557 YE 76

Mme le Maire rappelle qu'un particulier s'était proposé d'acheter l'ancien car Fiat Ducato immatriculé 8557 YE 76 en l'état.

Mme le Maire informe que depuis le 10 novembre 2015, le car a continué à servir et que son état s'étant fortement dégradé, le prix de vente doit être revu.

Les Conseillers après délibération décident :

- d'accepter la vente du car Fiat Ducato 8557 YE 76 et modifient la décision du 10 novembre 2015 en ce sens : le prix de vente est fixé à 1000 € (mille euros). Mme le Maire ou Mr le Président de la Régie de Transport sont autorisés à toutes les signatures nécessaires à cette vente et à la sortie du bien de l'inventaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

Sous la présidence de Mr Gérard LECOQ, doyen, Mme le Maire présente le compte administratif 2014. Il est arrêté aux sommes suivantes :

Les Délibérations

Section de fonctionnement	solde créditeur	304 164.93 €
Section d'investissement	solde débiteur	10 272.02 €
Résultat global	solde créditeur	293 892.91 €

Après l'avoir étudié les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif

Affectation du résultat de fonctionnement :

excédent de fonctionnement capitalisé 1068 :	43 510.02 €
report à nouveau créditeur ligne 002 :	260 654.91 €

Il est accepté à l'unanimité des votes. Mme le Maire reprend la présidence de séance

COMMUNE - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2016

Mme le Maire présente au Conseil le projet de Budget primitif 2016 préparé par la commission des finances. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité des votes le budget primitif 2016 tel que proposé par Mme le Maire.

Il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement:	804 651 €
Section d'investissement:	372 489 €

SIVOS DES VERGERS DE CAUX – MODIFICATION DES STATUTS

Mme le Maire présente la modification des statuts décidée par délibération du Comité Syndical le 22 mars 2016.

Après l'avoir étudié, les Membres du Conseil prennent bonne note des montants des participations annuelles aux frais des classes de Motteville fixées comme suit :

Pour Cideville :	1 575 €
Pour Flamanville :	3 151 €

et approuvent à l'unanimité des votes la modification des statuts telle qu'elle a été exposée.

LOGEMENT F1 Rch Ancien Presbytère

Mme le Maire informe que le F1 du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère s'est libéré et propose de le remettre en location.

Le conseil après en avoir délibéré, décide de louer à nouveau le F1, en fixe le loyer mensuel à compter du 01 juillet 2016 à 230 € ; les charges liées à l'entretien des parties communes sont fixées forfaitairement à 13 € mensuels.

Les Délibérations

Les loyers et charges seront payables et révisables chaque année aux conditions qui seront inscrites au bail signé entre la commune et les locataires.

SEANCE DU 14 JUIN 2016

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Motteville d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide l'adhésion de la commune de Motteville au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés...

Projet de périmètre de fusion de la communauté de communes d'Yerville-Plateau de Caux et de la communauté de communes Plateau de Caux-Fleur de lin

Mme le Maire donne lecture de l'arrêté de Mme la Préfète portant sur le projet de périmètre de fusion des deux communautés de communes susvisées.

Après l'avoir étudié, les Membres du Conseil Municipal, considérant leur avis défavorable du 10 novembre 2016 sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, au motif que les enfants de Motteville ont déjà été rattachés aux collèges d'Yvetot, décident à l'unanimité des votes et au même motif, de donner un avis défavorable au projet de périmètre de fusion.

Sécurité au groupe scolaire

Mme le Maire informe le Conseil que la Gendarmerie préconise une clôture avec portail fermant afin de sécuriser l'entrée du groupe scolaire.

Un devis a été fourni par l'entreprise TERRIER Nicolas pour la fourniture et la pose d'une clôture en treillis rigide d'une hauteur de 1.53 m, un portail fermant et deux portillons.

Le montant du devis s'élève à 4 803.00 € HT (5 763.60 TTC).

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à la majorité des votes (10 votes pour et deux abstentions) :

- De faire exécuter les travaux tels que proposés au devis
- De retenir l'entreprise TERRIER
- D'accepter le devis pour son montant
- D'inscrire la dépense par DM au BP 2016 article 21312
- D'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet.

Le SDIS sera interrogé pour avis.

Les Délibérations

Travaux de mise aux normes d'accessibilité du commerce multiple rural

Mme le Maire informe que des devis ont été fournis pour les travaux de mise aux normes des murs du commerce :

- Entreprises : Fontaine pour la plomberie pour un montant HT de 3 297.74 €
- Cauchy pour la maçonnerie pour un montant HT de 1 828.62 € total HT 5 499.61 €
- Cavelier pour l'électricité pour un montant HT de 373.25 €)
- Entreprise Générale R.2.B pour un montant total HT de 7 716 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité

- De confier les travaux aux entreprises de MM Fontaine, Cauchy et Cavelier
- D'accepter les devis pour leur montant,
- D'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation du projet
- De demander une subvention à l'Etat et au Département pour ces travaux.

Restauration scolaire : prix des repas

Afin de s'aligner sur le prix des repas pratiqués par les deux autres communes du regroupement scolaire, Mme le Maire propose au Conseil de fixer à compter de la rentrée de septembre 2016 le prix du repas « enfant » à 2.75 €.

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité des votes

Avancement des travaux pour information :

Réfection des joints de l'épicerie : les travaux sont achevés ; le PV d'achèvement des travaux a été signé sans réserve.

La pose du produit de démoussage est terminée. L'entreprise reviendra nettoyer les mousses détachées du toit à l'automne.

Avancement du PLU : PPRI : les plans communiqués par la DDTM et les bassins versants au bureau d'études sont en conformité avec les études précédentes et nos observations ; les diagnostics : Démographie, Environnement, Activité agricole sont réalisés. Le PADD est en cours.

Rue du 7^{ème} BMN : l'appel d'offre est paru ce jour ; la visite sur place par les candidats est prévue le 28 juin et la remise des offres est fixée au 12 juillet 2016. L'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres est prévue le 13 juillet 2016.

Déconstruction de l'ancienne école : le permis de démolir est accordé ; un délai de quinze jours est à respecter entre la date de transmission au Préfet et le début des travaux ce qui fixe au 28 juin 2016 la possibilité de démolition.

SEANCE DU 19 JUILLET 2016

REFECTION DE VOIRIE ET CREATION DE PARKINGS RUE DU 7^{ème} BMN

Mme le Maire présente les résultats de l'ouverture des plis étudiés par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 13 juillet 2016 et la soumet aux Membres du Conseil Municipal.

Après examen approfondi des candidatures, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes d'accepter la proposition de la CAO.

L'entreprise retenue est :

EIFPAGE – 215 rue Pierre et Marie Curie - BP 28 - 76650 PETIT COURONNE

<u>TRAVAUX</u>	<u>MONTANT</u> <u>HT</u>	<u>MONTANT</u> <u>TTC</u>
Rue du 7 ^{ème} BMN : réfection de voirie et création de parkings le long de cette voie	86 497.00 €	103 796.40 €

Le financement sera effectué aux articles 2151-178 du BP 2016

Mme le Maire est autorisée à signer toutes les pièces du marché et toutes celles nécessaires à la bonne exécution du projet.

FUTUR REGROUPEMENT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE YERVILLE-PLATEAU DE CAUX ET DE PLATEAU DE CAUX-FLEUR DE LIN

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Président de la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux qui propose les choix du nom et du siège du futur regroupement de Communautés de Communes.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes de ne pas se prononcer sur ces choix.

POUR INFORMATION

Ligne nouvelle SNCF - Monsieur PETIT Adjoint, informe que les 6 fuseaux envisagés pour le tracé de la ligne nouvelle SNCF ont été présentés. Trois fuseaux seront retenus pour fin septembre et le fuseau définitif devra être choisi pour la fin 2016. Le conseil en prend acte.

Les Délibérations

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2016

En préliminaire à la réunion, les représentants des syndicats mixtes des bassins versants Austreberthe-Saffimbec et Caux-Seine présentent le résultat des études d'aménagements d'hydraulique douce sur le territoire de la commune.

Mme le Maire et les Membres du Conseil les remercient pour leur intéressante prestation.

SNCF : LIGNE NOUVELLE PARIS NORMANDIE (LNPN) – MOTION

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes, décident de se prononcer pour la modernisation de la ligne actuelle, avec la création de voies de dépassement pour les trains les plus rapides et de voies de stationnement TER à Yvetôt et/ou Barentin afin de désengorger la gare de Rouen Rive Droite.

ADHESION AU COLLECTIF « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix ! »

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des votes d'adhérer au collectif « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix ! ». Suivant les statuts de ladite association, une participation annuelle de 20 € pourra être versée par la commune.

Les Membres décident également à l'unanimité des votes l'acquisition d'une banderole à installer sur le territoire de la commune.

LIGNE NOUVELLE PARIS NORMANDIE (LNPN)

Mme le Maire informe le Conseil qu'une réunion publique sera organisée à Cideville courant novembre, menée par Messieurs Christophe Bouillon et Alfred Trassy-Paillogues. Les Membres du Conseil en prennent acte.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES YERVILLE PLATEAU DE CAUX

Transfert de la compétence petite enfance des communes à la communauté de communes d'Yerville-Plateau de Caux.

Considérant la demande de Mr le Président de la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux en date du 3 octobre 2016, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur l'ajout de la compétence Petite Enfance à l'article 6 des statuts au titre des compétences facultatives et définie comme suit :

Compétences facultatives :

12) Petite Enfance :

- Etudes, création, animation, aménagement, gestion et entretien de structure petite enfance d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- L'espace d'accueil de la Petite Enfance « Multi accueil La Nourserie » situé place Bernard Alexandre à Yerville (enfants de 0 à 6 ans en crèche ; halte-garderie)
- Le relais assistants maternels « Les Jeunes Pousses » à Yerville.

Les Délibérations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de modification des statuts de la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux.

PILIER D'ENTREE DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Mme le Maire présente le devis proposé par l'entreprise Tocqueville et Fils sise à Ouville l'abbaye pour la restauration complète du pilier de l'entrée de l'ancien presbytère.

Il s'élève à la somme de 1 430.15 € HT (1 716.18 € TTC)

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à la majorité des votes (8 votes pour, 3 votes contre, 3 abstentions)

- De faire procéder à la restauration complète du pilier de l'entrée de l'ancien presbytère
- D'accepter le devis pour son montant
- D'inscrire la dépense à l'article 2135 du budget de la commune

PILIER DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE

Mme le Maire présente le devis proposé par l'entreprise Tocqueville et Fils sise à Ouville l'abbaye pour la restauration complète des piliers du mur d'enceinte du cimetière.

Il s'élève à la somme de 2 009.72 € HT (2 411.66 € TTC)

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- De faire procéder à la restauration complète des piliers du mur d'enceinte du cimetière
- D'accepter le devis pour son montant
- D'inscrire la dépense à l'article 2135 du budget de la commune

SDE 76 POINTS D'ECLAIRAGE PUBLIC SUPPLEMENTAIRES

Mme le Maire informe les Membres du Conseil que plusieurs points d'éclairage public supplémentaires pourraient être installés. Une estimation du coût va être demandée à SDE76 ;

Elle propose également qu'un contrat d'entretien soit conclu avec SDE76 pour la maintenance de l'éclairage public ; le Conseil émet un avis favorable de principe ; un devis va être demandé à SDE 76 pour cette prestation.

FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes décident de reverser à la commune de Flamanville la somme de 2010 € concernant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires années 2014-2015 et 2015-2016.

Les Délibérations

QUESTIONS DIVERSES:

Voirie rue du 7^{ème} BMN : les travaux sont achevés ; la réception des travaux aura lieu prochainement.

Il est demandé que soit effectué l'élagage des arbres par les propriétaires des arbres bordant le chemin entre l'allée des tilleuls et l'avenue des Comtes de Germiny.

Il est proposé que l'aménagement du terrain de loisirs soit complété (bancs....) pour un meilleur confort des usagers. Le Conseil en prend acte.

PLU : la prochaine réunion pour l'étude du PLU est prévue le 26 octobre ; il est demandé qu'une réunion puisse être prévue à 18 heures ; cette possibilité sera soumise au bureau d'études Espac'urba.

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission, acceptée le 02 novembre 2016 par Mme la Préfète, de Mr Philippe Ducroq de ses fonctions d'Adjoint et de Conseiller Municipal.

Sur proposition de Mme le Maire, il est décidé de maintenir le nombre des Adjoints à deux.

Sur proposition de Mme le Maire, il est décidé qu'il sera procédé à l'élection d'un Adjoint sans élections complémentaires préalables.

Sur proposition de Mme le Maire, il est décidé que le nouvel Adjoint élu prend place au dernier rang du tableau des Adjoints.

Constitution du bureau

Présidente : Mme BEAUDOUIN, Maire

Le Conseil Municipal a désigné comme assesseurs :

Mr LARGILLET Marc et Mme FAUVEL Catherine

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du 2^{ème} Adjoint.

1er tour de scrutin:

Chaque conseiller Municipal, à l'appel de son nom a remis sous pli fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

* nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
* nombre de votants (enveloppes déposées)	14
* à déduire : bulletins blancs/nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante	
* ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	03
* reste pour le nombre des suffrages exprimés	11
* Majorité absolue.....	06

Les Délibérations

1er tour de scrutin

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

ont obtenu :

Mr Tony LEURY neuf VOIX

Mr Christophe BIARD une VOIX

Mr Gérard LECOQ une VOIX

Mr Tony LEURY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2ème Adjoint

Mme BEAUDOUIN Marie-France a déclaré installés :

Mr PETIT Yves 1er Adjoint et Mr LEURY Tony 2ème Adjoint

Observations et réclamations : NEANT

Ont signé les Membres présents .

Election de la Commission d'Appel d'Offres

Il est rappelé que Mme Marie-France BEAUDOUIN, en tant que Maire, est Présidente de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

Les Membres du Conseil décident ensuite de procéder à l'élection du remplaçant de Mr Philippe Ducroq, titulaire démissionnaire à la Commission d'Appel d'Offres.

A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article 142 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 complétant l'article L-2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Election d'un membre titulaire

est élu à l'unanimité des votes : Mr PETIT Yves qui déclare accepter le mandat.

Représentants de la Commune auprès des Syndicats Intercommunaux

Suite à la démission de Mr DUCROQ Philippe acceptée par Mme la Préfète le 02 novembre 2016,

les Membres du Conseil fixent comme ci-après les représentants de la Commune auprès des Syndicats Intercommunaux :

Syndicat

SIVOSS Verger de Caux

SIVOSS Yerville

SDE 76

SIAEPA Yerville

Bassins Versants

- Durdent

- Caux-Seine

- Austreberthe

Titulaire

MM BEAUDOUIN-PETIT- LEURY

MM BEAUDOUIN-PETIT

MM PETIT

MM BIARD-LEURY

M HALBOURG

M LEURY

M PETIT

Suppléants

MM RENOULT-HALBOURG-DOURY

MM FAUVEL-MONTIER

MM LEURY

MM BEAUDOUIN-PETIT

Mme FAUVEL

Mme DANNEBEY

M BIARD

Nos Réalisations 2016

L'achat d'un nouveau minibus pour le transport scolaire

La régie de transports a fait l'acquisition d'un nouveau car de ramassage scolaire. Ce minibus remplace l'ancien qui comptait déjà plus de 10 ans de services et avait été d'occasion. Après examen de diverses propositions, le choix s'est porté sur un Fiat Ducato. Ce minibus assure la liaison, matin et soir entre le hameau de Runetot et l'école de Motteville. Il transporte les élèves se rendant ensuite dans les différentes écoles du Regroupement ainsi que ceux qui se dirigent vers les collèges et les lycées d'Yvetot.



Le coût de cet achat s'élève à 18 786 € HT ; une subvention de 13 150 € a été octroyée par le Département.

La réfection des joints de l'épicerie

Ce bâtiment communal, situé au cœur du village méritait bien quelques travaux de "rajeunissement". Profitant d'une subvention de 50% du montant HT des travaux, liée à la construction de l'A150, la municipalité a entrepris cette réfection.



La subvention proposée était destinée à améliorer le cadre de vie et l'environnement, à proximité de l'autoroute ; les travaux routiers ou de parking n'entraient pas dans un tel programme.

Cette rénovation a été confiée à "Constructions d'Antan" d'Allouville-Bellefosse, après consultation d'autres entreprises. Les travaux se sont déroulés sans incident et sans trop de gêne pour le commerce local. Le coût de cette opération s'élève à 48 032 € HT, dont la moitié financée par la société ALBEA

Une clôture pour sécuriser l'école

Suite aux menaces d'attentats qui pèsent depuis plusieurs mois sur notre pays, et après avis des services de gendarmerie, il a paru nécessaire de protéger l'école par une clôture, pour éviter un accès direct et trop facile.

Une partie de la dépense sera peut-être prise en charge par l'Etat...



Nos Réalisations 2016

Le groupe scolaire se trouve ainsi moins accessible, les portillons étant fermés à clef durant les heures de cours. La clôture séparant la cour de récréation du futur lotissement sera rehaussée.

Ces dispositions permettront peut-être aussi d'éviter l'intrusion de personnes étrangères à l'école en dehors des jours de classe...

La rue du 7ème Bataillon de Marche de Normandie



Nos Réalisations 2016

C'était le chantier le plus important pour la commune, cette année. La rue du 7e Bataillon de Marche de Normandie a été refaite.

Cette rue, très abîmée par endroits, nécessitait une réfection complète. La municipalité a décidé, dans le même temps, d'aménager des parkings le long d'une partie de la rue. Le travail a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Eiffage. Elle prenait le mieux en compte les problèmes de ruissellements et la réalisation complète des parkings.

Les travaux ont été réceptionnés et quelques réserves ont été mentionnées.

Le coût de ces travaux s'élève à 86 494,79 € HT (103 793,75 € TTC). Des subventions sont attendues auprès de l'Etat et du Département.

L'enfouissement des réseaux (électricité, téléphone) a été envisagé, mais malgré les subventions, le montant restant à charge était trop élevé, d'autant que d'autres voies communales nécessitent aussi des travaux de réfection

Quelques autres réalisations

L'ancienne école maternelle a été démolie. L'accès à ces classes et à la cour, faisant l'objet d'un arrêté de péricluse, et devenant donc inutilisable et inaccessible, il a été, en accord avec les services de la Préfecture, décidé de démolir cet ensemble. Le travail a été confié à l'entreprise Marelle, spécialisée dans ce genre de travaux. Le coût de cette opération (environ 20 000 €), ainsi que la clôture, seront pris en charge par l'Etat.

Travaux à l'épicerie

Les travaux de mise aux normes des toilettes de l'épicerie et leur accessibilité aux personnes handicapées ont été réalisés. La rampe d'accès au commerce, aménagée à l'extérieur a été prise en charge par les épiciers.

Piliers

Le pilier, à l'entrée de l'ancien presbytère, ainsi que deux piliers à l'entrée du cimetière ont été restaurés.



Publicité

Artisan Carreleur
BENOIT BRET

Pose de carrelage
Intérieur et extérieur

DEVIS GRATUIT

74, rue Alexis Ricordel
76970 Motteville
02 35 95 49 17 ou 06 61 57 26 64
benoit.bret388@orange.fr



Artisan Carreleur
Benoit BRET
74, Rue Alexis Ricordel
76970 MOTTEVILLE
Tel: 02-35-95-49-17 - 06-61-57-26-64

Publicité

TRAVAUX PUBLICS

MULTI RESEAUX

TERRASSEMENT
VOIRIE
ASSAINISSEMENT

RESEAUX DIVERS
DEMOLITION
GENIE-CIVIL FORAGE

SAHURS 02 35 34 96 84

Plan Local d'Urbanisme

L'élaboration du plan local d'urbanisme, en remplacement de l'actuel POS, se poursuit.

Ce PLU devra être mis en place avant la fin de l'année 2017. Dans le cas contraire, la commune ne disposerait plus de document d'urbanisme.

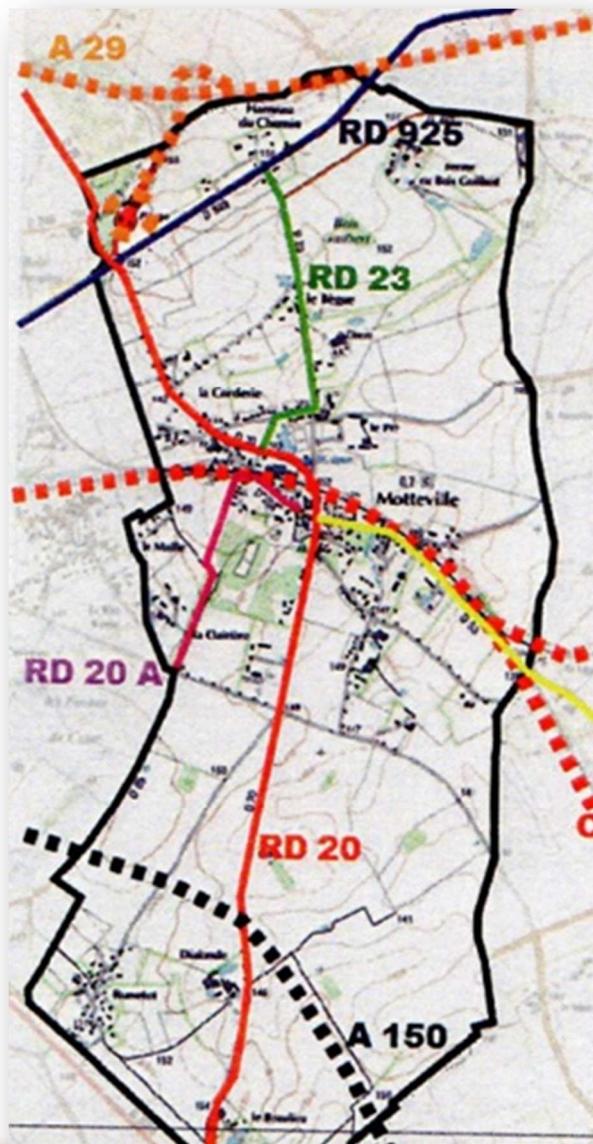
En ce qui concerne la procédure, vous pouvez vous reporter au bulletin de l'an dernier (n° 32).

A ce jour, tous les diagnostics ont été effectués ces documents peuvent être consultés en mairie, aux heures d'ouverture.

Nous débattons actuellement du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD). C'est un document essentiel, qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire de la commune, dans le respect des lois en vigueur. Les grands axes de réflexion retenus sont : la préservation du cadre de vie, l'équilibre entre le développement de l'urbanisation et le caractère rural communal, le maintien des activités économiques, artisanales, commerciales ou de services, en compatibilité avec le tissu bâti environnant, et la pérennisation des exploitations agricoles.

Les mois qui viennent seront consacrés au travail de zonage, définissant les espaces pouvant être réservés à l'habitat, aux activités économiques, et préservant les zones agricoles ou naturelles et le patrimoine naturel et architectural. Bien entendu, ce zonage devra tenir compte et intégrer les Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) ainsi que les indices de cavités. Il devra de plus être en conformité avec le SCOT du Pays Du Plateau de Caux Maritime dont nous faisons partie.

Nous établirons, dans le même temps, le règlement de ce PLU..



2.2 Superficie Agricole Utilisée (SAU)

Superficie totale de MOTTEVILLE : 868 hectares.

	2000 (Source RGA)	2010 (Source RGA)	2015 (Source CA76)
SAU communale	737 ha	Non disponible (ND)	688 ha (déclaration PAC)

La commune s'étend sur une superficie totale de 868 hectares, dont **688 ha sont utilisés par l'agriculture en 2015 (soit 79 % du territoire)**, ce qui la place au-dessus de la moyenne départementale (63 % en 2010) et met en évidence le caractère rural et agricole de la commune.

Plan Local d'Urbanisme

Evolution de la population de la commune de MOTTEVILLE

Années	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2014
Population	604	620	666	706	730	719	786	801
Densité moyenne (hab/km ²)	69.6	71.4	76.7	81.3	84.1	82.8	90.6	

Evolution de la population de la communauté de communes

Années	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Population	6 439	6 698	7 941	8 710	9 243	10 128	10 916
Densité moyenne (hab/km ²)	48.4	50.4	59.7	65.5	69.5	76.2	82.1

(Source INSEE 2011 et mairie)

Il est bien sûr impossible de présenter ici tous les documents réalisés. Ils sont consultables en mairie, aux heures d'ouverture et un cahier est à votre disposition pour y faire figurer vos remarques.

Les documents consultables :

- ◆ le rapport de présentation de la commune
- ◆ le diagnostic communal : démographie, logement, économie, équipements publics et services.
- ◆ le diagnostic de l'activité agricole, établi par la Chambre d'Agriculture
- ◆ l'identification des bâtiments agricoles à patrimoine intéressant
- ◆ les PPRI (Plans de Prévention des Risques d'Inondation), pour les bassins de Rançon-Fontenelle et d'Austreberthe-Saffimbec, auxquels nous appartenons.
- ◆ le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), lorsqu'il aura été débattu par le Conseil Municipal.

Une réunion publique sera organisée ultérieurement pour présenter ces travaux.



Publicité

MBEG
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Michel Boquet
06 13 21 38 60

79, rue des Roseaux St Michel
76970 MOTTEVILLE
SIRET 438 455 704 0024 - NAF 453 A

Tél/Fax: 02 35 96 70 73

MEGE
Electricité Générale
19, Rue des roseaux St Michel
76970 MOTTEVILLE
Tel: 02 35 96 70 73 / 06 13 21 38 80

Téléphone de la mairie : 02 35 96 82 67
Courriel: mairie.sg.motteville@wanadoo.fr

Fax : 02 32 70 04 68

Horaires d'ouverture :
* Mardi et Jeudi de 13h30 à 16h30
* Samedi de 09h30 à 11h30

Merci de bien vouloir respecter ces horaires.

Permanence téléphone : du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30



Quelques principes de bon voisinage :

** Afin de ne pas gêner la circulation des piétons et des poussettes il est demandé aux véhicules de ne pas se garer à cheval sur les trottoirs, en particulier devant le bureau de poste.

** Pour le respect de la tranquillité du voisinage, ne pas laisser son chien aboyer en continu et sans limite pendant des heures... même en journée (cf/arrêté Préfectoral du 08/10/2014)

** Il est interdit :

- ⇒ de brûler des déchets de quelque nature que ce soit
(les déchets non ménagers doivent être emportés à la déchetterie d'Yerville)
- ⇒ d'utiliser l'outillage à moteur (tondeuse, tronçonneuse, etc....)
en semaine : avant 08 heures et après 19 heures
les dimanches et jours fériés : avant 10 heures et après 12 heures.
- ⇒ d'utiliser des appâts empoisonnés ou des pièges pour détruire des animaux domestiques (passable de poursuites).
- ⇒ de laisser divaguer les animaux domestiques : la première observation sera notifiée par le Maire. En cas de récidive la gendarmerie verbalisera. Il est signalé en outre que la vaccination et le tatouage des chiens et chats est obligatoire en Seine-Maritime.

** Eaux usées : il est rappelé à nouveau, qu'il est formellement interdit de déverser les eaux usées (y compris de vidange de machine à laver) sur la voie publique sous peine de poursuites.

** Eaux pluviales Il est interdit d'évacuer les eaux pluviales par le tout à l'égout. Des contrôles sont effectués.

** Élagage des arbres : afin d'éviter tout dommage à autrui il est rappelé que tous les propriétaires ou locataires sont dans l'obligation d'élaguer ou de faire élaguer leurs arbres qui avancent sur l'emprise des voies publiques communales.

CONSTRUCTIONS :

Toutes les constructions sont soumises à autorisation. Celles situées dans le périmètre de protection de l'église (500 m) doivent en outre recevoir l'agrément de l'Architecte des bâtiments de France. Renseignements et dépôts en Mairie.

LISTE ELECTORALE :

Les inscriptions sur la liste électorale ne sont pas automatiques même si vous avez reçu votre radiation d'une autre commune.

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire et nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes. Vous pouvez vous faire inscrire du 01 mars au 31 décembre soit dans votre commune de résidence soit dans une commune où vous êtes contribuable.

Il conviendra de venir en Mairie, muni d'une pièce d'identité, de la carte d'électeur établie dans une précédente commune d'inscription et d'un justificatif de domicile afin de demander votre inscription à Motteville.

Nul ne peut le faire à votre place (excepté un tiers dûment mandaté agissant au lieu et place de l'intéressé) et surtout pas la Commission Administrative, de manière arbitraire.

Jeune électeur : à la suite de la nouvelle procédure du recensement militaire à 16 ans et si vous avez fait ce recensement à Motteville, vous serez à vos 18 ans, inscrit directement sur la liste électorale. (il vous est possible de vérifier en Mairie si l'inscription est bien effective).

Si votre recensement a été fait dans une autre commune, rien ne pourra être fait automatiquement ;vous devrez venir en mairie vous faire inscrire

Infos Générales

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Garçons et filles, dès le jour de votre 16ème anniversaire ou dans le mois qui suit, présentez-vous en Mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents, et si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.

Le recensement est obligatoire ! Une attestation de recensement vous sera délivrée par la Mairie, elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux examens et concours : Brevet des Collèges, BEP, BAC, permis de conduire... Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le centre du service national de Rouen ; réception du public : uniquement sur rendez-vous .

Centre du service national - Quartier Philippon 56 rue St Vivien 76000 ROUEN

Tél : 02 32 08 20 40 mail csn-rou@dsn.sga.defense.gouv.fr

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Validité : les cartes d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures à partir du 02 janvier 2004 ont une durée de validité portée de dix à quinze ans.

Lieu de demande : La carte d'identité se demandait jusqu'à présent obligatoirement à la mairie du domicile. Une nouvelle procédure est en train d'être mise en place, qui prendra certainement effet en mars 2017 (à confirmer en appelant la mairie si vous avez besoin de renouveler votre carte : nous n'avons actuellement aucune certitude) Les demandes devront alors être présentées dans les mairies disposant d'une station de biométrie (voir ci-dessous : passesports)

Pièces à présenter :

Première demande :

- Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois
- Pour les majeurs : une pièce officielle avec photo
- Justificatif de domicile (facture établie à vos noms et adresse) de moins d'un an
- 2 photos identiques aux normes carte identité
- Venir vous-mêmes (signatures et empreintes)
- Pour les mineurs : en plus : carte identité du parent accompagnant
- Si parents séparés : intégralité du jugement de garde du mineur



Renouvellements :

- présentation de l'ancienne carte + connaître dates et lieux de naissance de vos parents
- Les autres pièces à l'identique d'une première demande.
- Si vous n'avez plus l'ancienne carte d'identité : mêmes pièces que pour la première
- demande + attestation de perte ou de vol + un timbre fiscal de 25 €

PASSEPORT

Depuis le 29 juin 2009, les demandes de passeport ne sont plus traitées par la Mairie de Motteville.

Les demandes doivent être déposées à votre choix dans la Mairie d'une commune équipée d'une station de biométrie sur rendez-vous (pour info : les plus proches sont Yerville, Yvetôt et Barentin)

se munir des documents originaux suivants :

- - Carte nationale d'identité valide + ancien passeport ou attestation vol/perte ou Copie intégrale de l'acte de naissance (de moins de 3 mois)
- - 1 justificatif de domicile (de moins de 3 mois exemple : facture Edf, eau, téléphone fixe, portable...)
pour les mineurs : présence du représentant légal et du mineur obligatoires ; le justificatif de domicile doit être au nom des deux parents ; joindre la carte d'identité du parent accompagnateur.
si parents divorcés ou séparés : intégralité du jugement de garde du mineur
en cas d'autorité parentale partagée : carte d'identité originale du parent absent + accord écrit du parent absent pour l'établissement du passeport à un mineur.
en cas de garde alternée : original du justificatif de domicile du 2ème parent accompagné de l'original de sa carte d'identité
- 2 photos identité (réalisées aux normes passeport)

RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES

Le sous-sol haut-normand et pour partie bas-normand a fait l'objet de nombreuses exploitations souterraines de matériaux divers (sable, argile, silex, craie et calcaire). La grande majorité de ces carrières souterraines correspond aux exploitations de craie localement appelées « marnières ».

Ces marnières ont été creusées depuis le Moyen-Age jusque dans les années 1950. Aujourd'hui abandonnées, ces exploitations peu profondes (environ 25 à 30 mètres) et de petite taille (environ 450 m3), se rappellent à notre mémoire par l'apparition de désordre de surface pouvant mettre en péril les habitations, les voiries et les citoyens.

L'existence de ces marnières est connue de tous mais leur localisation précise étant difficile (peu ont été déclarées, leur mode d'exploitation est artisanal et leur répartition aléatoire sur l'ensemble des zones de plateaux), leur prise en compte dans l'aménagement du territoire apparaît comme un risque diffus qu'il faut préciser à chaque projet d'aménagement.

Les Mottevillais sont invités à venir consulter le plan des indices de cavités souterraines qui a été établi à la suite de l'étude menée par le CETE (Centre d'Etude Technique de l'Équipement)

Le plan et les fiches des indices sont à votre disposition, consultables en Mairie aux heures d'ouverture.

LE CENTRE D'AMELIORATION DE L'HABITAT AU SERVICE DES USAGERS

DES AIDES FINANCIERES AUX PARTICULIERS QUI REHABILITENT DES LOGEMENTS.

Réservées aux logements construits depuis au moins 20 ans, les aides (subventions, prêts...) sont accordées sous conditions de revenus.

Elles sont attribuées aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs.

Avant le démarrage de vos travaux pour connaître les conditions d'attribution, vous pouvez contacter :

Habitat et Développement Groupe Interrégional (HDG) (anciennement C.D.A.H 76)

44 rue du champ des oiseaux 76000 ROUEN

tel : 02 32 08 13 00

Premier renseignement obligatoirement par téléphone, du lundi au vendredi 09h-12h/13h30-16h.

Si vous pouvez prétendre à une aide, un rendez-vous vous sera donné pour le montage du dossier.



Rénover votre logement.

Des travaux sont nécessaires pour rendre votre logement confortable et sain. Il peut s'agir par exemple de travaux d'installation ou de rénovation de réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz. Ou de l'installation d'une salle de bain et de toilettes. Le confortement des fondations ou le remplacement d'une toiture peuvent aussi être concernés.

L'**Anah** peut financer jusqu'à la moitié de vos travaux et vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet.

Le montant de votre aide

50% du montant total des travaux HT. L'aide de l'Anah est de 10 000 € maximum, ou 25 000 € maximum dans le cas de gros travaux.

Les conditions principales à remplir

Vous habitez dans le logement dont vous êtes propriétaire et :

- vous ne dépassez pas un certain niveau de ressources ;
- votre logement a plus de 15 ans à la date où est acceptée votre demande d'aide ;
- vous n'avez pas bénéficié d'un PTZ (Prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété) depuis 5 ans.

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime

Cité administrative Saint Sever

2 rue Saint Sever 76100 Rouen

Téléphone : 02 32 18 10 33 Courriel : ddtm-sh-bha@seine-maritime.gouv.fr

 **0 820 15 15 15**
(0,12€ ttc la min.)

Numéros d'Urgence

POMPIERS	18 OU 112	SOS Médecins	0810 635 910
POLICE NATIONALE GENDARMERIE	17		0235 587 633
SAMU	15 - 112	Urgence Pharmacie	3237
SAUVETAGE EN MER	196		
CENTRE ANTIPOISON	03 20 44 44 44		
DEPANNAGE EDF	02 35 53 11 53		
DEPANNAGE SERVICE EAUX			
	YERVILLE	02 35 56 67 10	
	FREVILLE	02 32 81 56 29	

Prévenez les rapidement, mais uniquement pour signaler un danger immédiat.

« PAS D'APPEL SANS IMPORTANCE »

PREVISIONS METEO : le 3250 - ou : 08 92 68 02 76

Par SMS : VigiMet

Détail sur le site : <http://www.meteo.fr>

TRANSPORTS SCOLAIRES

De mauvaises conditions météorologiques peuvent nécessiter l'interruption des transports scolaires pour des raisons évidentes de sécurité. La décision, prise par Monsieur le Préfet, est annoncée aux Mairies par message spécial et diffusée par France Bleu Haute Normandie et FR3 (Edition régionale).

AU NIVEAU COMMUNAL
VOUS OBTIENDREZ DES INFORMATIONS
EN TEMPS REEL SUR LE SITE DE MOTTEVILLE :

<http://www.motteville-infos.fr/>

PERMANENCE DE Mme LA DEPUTÉE

PERMANENCE PARLEMENTAIRE
de **Mme DOMINIQUE CHAUVEL**
Députée de la 10ème circonscription

4 rue Pasteur
76190 YVETOT
Tel : 02 35 95 62 61
port : 06 40 34 38 10

Adresse mail : dominique.chauvel@gmail.com
Site Internet: <http://www.dominiquechauvel.fr/>

- ⇒ Permanence à la mairie d'Yerville tous les 1er lundi du mois de 15h00 à 16h00
- ⇒ Les habitants du canton d'Yvetot seront reçus sur rendez-vous à la permanence 4 rue pasteur Yvetot ou dans une permanence voisine s'ils le souhaitent

Portage des médicaments



La Municipalité organise depuis plusieurs années un service de portage à domicile de médicaments,

DU LUNDI AU VENDREDI
au bénéfice des personnes se trouvant
dans l'impossibilité de sortir de chez elles
et dont la famille est trop éloignée ou absente.

CE SERVICE EST GRATUIT

PEUVENT ETRE CONCERNEES :

- Les personnes âgées ne pouvant plus se déplacer ;
- Les personnes seules empêchées de sortir par leur maladie ou leur accident ;
- Les personnes devant rester près de leur enfant lui-même malade ;
- etc.

Il est bien évident :

1/ que le but du service n'est pas de se substituer aux familles ; seules pourront être aidées les personnes

ne bénéficiant pas de l'assistance d'un proche (famille trop éloignée ou absente).

2/ que les personnes elles-mêmes ne seront pas transportées (interdiction de concurrence avec les entreprises commerciales).

3/ que les médicaments seront pris à la pharmacie habituellement choisie par la personne (en aucun cas la Municipalité ne peut imposer une pharmacie)

COMMENT FAIRE ?

Pour recevoir ses médicaments vers 17 heures, du lundi au vendredi, il conviendra :

- 1 => D'appeler la mairie avant 15 h afin de laisser vos noms et n° de téléphone soit au secrétariat soit au répondeur (si vous appelez en dehors des heures de secrétariat)
- 2 => L'Agent municipal vous rappellera et passera chercher l'ordonnance avant 16 heures
- 3 => Les médicaments seront apportés dans l'après midi.



02 35 96 82 67

Si vous n'êtes pas concerné, MERCI DE FAIRE PASSER L'INFORMATION AUTOUR DE VOUS !

Etat Civil

NAISSANCES HORS COMMUNE



GRENIER Gary	24 avril 2016
GUITTET Martin	30 mai 2016
PETIT Agathe	11 juin 2016
NEMERY Camille	27 juin 2016
BOUTEILLER Coraline	01 juillet 2016
COLLIGNON LEGROS Maël	08 juillet 2016
GOUBET Tiago	28 octobre 2016
VINCENT Manon	15 décembre 2016

MARIAGES

LEMONNIER Eddy et BELLANGER Aurélie 02 juillet 2016
BÉRUBÉ David et DELÈQUE Adeline 10 septembre 2016



Mariage

DECES



HAUTOT née MALHERBE Marie-Thérèse 13 avril 2016
BRASSEUR Michel 28 août 2016
DOURY Robert 06 septembre 2016

AU CIMETIERE

Il est demandé aux personnes responsables d'une concession dans le cimetière d'en vérifier la date de fin et à l'échéance, de passer en mairie soit pour procéder au renouvellement, soit pour la remettre à la commune.

Une partie du cimetière est à présent aménagée pour recevoir des urnes funéraires ou procéder aux dispersions des cendres.

Renseignements en Mairie.

Collecte des déchets ménagers

** Ordures ménagères Il convient de respecter le tri sélectif des déchets en vigueur dans la commune :

le verre, le plastique et les papiers/cartons doivent être déposés dans les containers mis à disposition (4 emplacements : face à la gare, parking salle polyvalente, Aire de jeux RD20, Runetôt)
seuls les déchets ménagers doivent être déposés dans les poubelles pour ramassage et uniquement dans les sacs plastiques mis à disposition par la communauté de communes. (A retirer en mairie)

** Containers à verres : Afin de respecter la tranquillité des personnes domiciliées à proximité des containers à verre, il est expressément demandé aux usagers de faire leurs dépôts de verre à des tranches horaires raisonnables : ni la nuit, ni le soir, ni le dimanche matin .

COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Faites votre propre compost à partir de vos déchets organiques alimentaires et de jardin (épluchures de légumes, gazon, feuilles...)
La Communauté de Communes met à disposition des usagers des composteurs individuels contre une participation de 12 à 20€ (suivant la grandeur) par composteur.
Vous pouvez les retirer à la déchetterie d'Yerville, sur présentation de votre carte d'adhérent et d'un chèque du montant correspondant au modèle choisi établi à l'ordre du Trésor Public.

LA DECHETTERIE DU MOULIN A VENT à YERVILLE

Elle est située 885 rue Notre Dame de Pontmain à Yerville.

(A l'entrée d'Yerville prendre la petite rue à gauche en face du restaurant routier)

La déchetterie de Yerville est ouverte aux Mottevillais (à votre premier passage vous devrez vous munir d'un justificatif de domicile (facture à vos nom et adresse) une carte d'adhérent vous sera délivrée).

Vous pourrez y déposer les déchets suivants :

Déchets verts (gazon, tailles de haie...), gravats, encombrants, ferrailles et autres métaux non ferreux, piles et petits accumulateurs, batteries automobiles, huiles moteurs et alimentaire, déchets ménagers spéciaux (pots et aérosols de peinture, acides...), déchets médicaux, bois (à l'exclusion de tous corps étrangers), pneus de véhicules légers, déchets d'équipement électriques et électroniques (télévisions, fours...), lampes (fluo-compactes,...) vêtements et plastiques durs (mobilier de jardin...).

Horaires de la déchetterie (rue du moulin à vent à Yerville)

Yerville
Plateau de Caux
Communauté de Communes
Déchetterie
du Moulin à Vent
Tél. : 02.32.70.02.62 Fax : 02.35.56.06.39

DÉCHETS ACCEPTÉS :

- DECHETS VERTS
- FERRAILLES
- GRAVATS
- ENCOMBRANTS
- HUILE DE VIDANGE
- PNEUS
- PILES & ACCUS
- HUILE ALIMENTAIRE
- PIQUANT COUPANT
- TEXTILES
- AMPOULES
- CARTONS
- DECHETS DANGEREUX
- BOIS
- DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES
- PLASTIQUES DURS

	Horaires été 1 ^{er} avril au 31 octobre	Horaires hiver 1 ^{er} nov. au 31 mars
Lundi au vendredi	13h30 – 18h45	13h30 – 16h45
Samedi	9h30 – 11h45 13h30 – 18h45	9h – 11h45 13h30 – 16h45

Collecte des déchets ménagers

**COLLECTE DES ORDURES MENAGERES
ANNEE 2017**

Ramassage une fois par semaine le MERCREDI (Très tôt)

(sauf jours reportés pour fériés les jeudis indiqués)

JANVIER 2016	04—11—18—25
FEVRIER	01 – 08 – 15 – 22
MARS	01 – 08 – 15 – 22—29
AVRIL	05– 12 - <u>jeudi 20</u> - 26
MAI	<u>jeudi 04</u> - <u>jeudi 11</u> - 17—24—31
JUIN	<u>jeudi 08</u> – 14– 21 – 28
JUILLET	05 – 12 – 19 - 26
AOUT	02 – 09 – <u>jeudi 17</u> — 23—30
SEPTEMBRE	06 – 13 – 20 – 27
OCTOBRE	04 – 11 – 18 - 25
NOVEMBRE	<u>jeudi 02</u> – 08 - 15—22—29
DECEMBRE	06 – 13 – 20 – 23— <u>jeudi 28</u>
JANVIER 2018	<u>jeudi 04</u> – 10– 17 – 24—31

fériés, la collecte des ordures ménagères est rattrapée à J+1. C'est-à-dire que la collecte est décalée d'un jour à partir du jour férié

Interdictions ou Obligations

Nous avons souhaité, dans ces pages, rappeler ou préciser quelques interdictions ou obligations en vigueur. Ces réglementations peuvent sembler contraignantes, voire désagréables, mais elles contribuent à la préservation de notre environnement, à la sécurité de tous et au bien vivre ensemble. De plus, elles sont imposées par loi.

Nous vous remercions, autant que possible, d'y être attentifs.



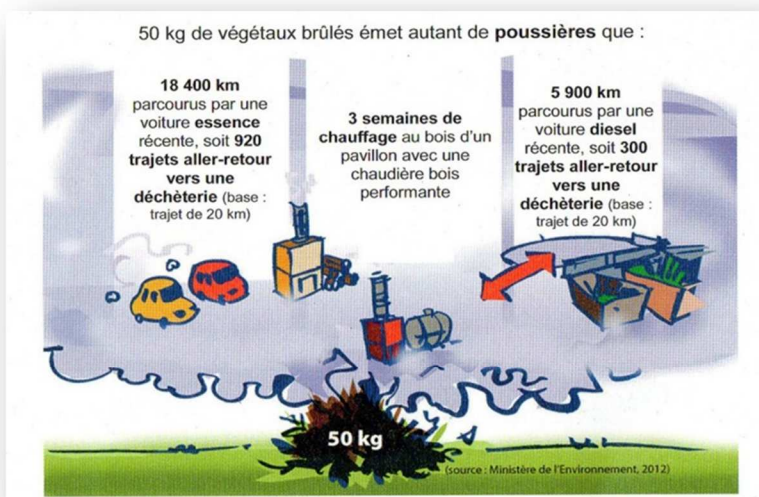
Article 84 du « **Règlement Sanitaire Départemental** », circulaire de rappel du 18/11/2011

Les alternatives au brûlage peuvent être le compostage, pour réutilisation dans votre jardin, le broyage, ou le dépôt à la déchetterie.

**Particuliers, collectivités,
entreprises sont concernés.**

Déchets visés :

tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.



Attention :
EN CAS DE
NON-RESPECT
DU RSD, UNE
contravention
DE **450 €**
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE
POUR UN PARTICULIER
(article 131-13 du
nouveau code pénal)

Interdictions ou Obligations

L'élagage



La **réglementation de l'élagage** vise notamment à prévenir différents risques liés aux arbres :

- **chutes d'arbres et de branches** sur les véhicules et personnes empruntant les voies de communication ;
- **manque de visibilité** suffisante pour le voisinage ou pour le réseau routier ;
- **dysfonctionnement des infrastructures** comme les lignes aériennes téléphoniques et électriques ou l'interruption d'une voie de circulation.

En conséquence, tout propriétaire est dans l'obligation d'élaguer ou de faire élaguer ses arbres dont les branches débordent sur la voie publique, ou chez son voisin (sauf accord avec celui-ci).

Produits phytosanitaires

(désherbants, fongicides, insecticides)

Dans le but de protéger les ressources en eau, il est strictement interdit de déverser tout produit phytosanitaire sur avaloirs, caniveaux, bouches d'égout et à proximité de fossés, mares, bétouilles, points d'eau, puits...L'arrêté préfectoral du 24/01/2012, concernant ce sujet, s'applique à tous, particuliers et professionnels.

L'utilisation de ces produits est déjà interdite aux collectivités. Cette interdiction sera prochainement étendue à tous.



Les pesticides chimiques comme le Roundup ne seront plus en vente libre aux jardiniers amateurs, à partir de 2017. Ils seront sous clef, accessibles après un conseil personnalisé, prodigué par un personnel formé", a expliqué la ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal.

L'interdiction de vente des pesticides aux particuliers avancée de 2022 à 2019

Le Sénat a voté le 10 juillet un amendement au projet de loi sur la transition énergétique qui fixe au 1er janvier 2019 la date à laquelle la vente des pesticides sera interdite aux particuliers. Cette interdiction était déjà prévue par la loi Labbé de février 2014 mais avec une application prévue en 2022.

Prévention cambriolages

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté.

Prudence, vigilance, anticipation :


Vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

AU QUOTIDIEN



Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).  Demandez conseil à un professionnel.

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.


Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service  ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne

laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.



Ne commettez pas d'imprudences



N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

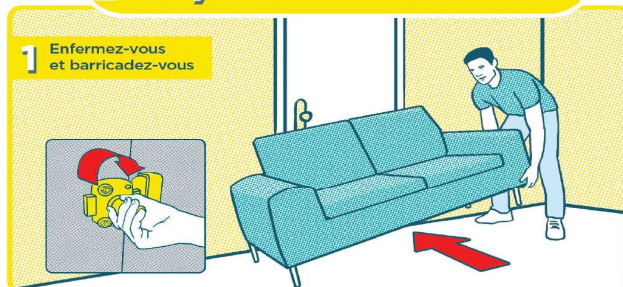
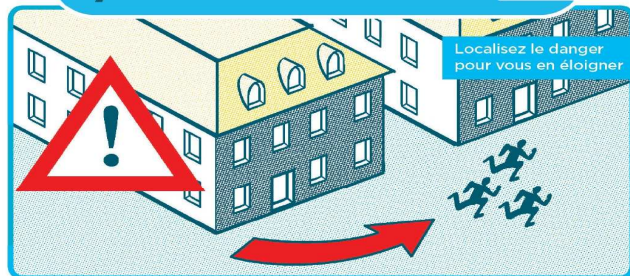
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

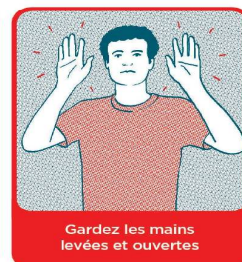
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Le "CLIC" c'est quoi

Le Centre Local d'Information et de Coordination répond **gratuitement** aux questions concernant les services et les aspects de la vie quotidienne des personnes de plus de 60 ans.

Le CLIC est aussi un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil destiné aux personnes âgées, à leur entourage et aux professionnels.

L'équipe du CLIC évalue les besoins des personnes âgées, élabore et met en œuvre des plans d'aide personnalisés.

LE CLIC

Missions du CLIC

Apporter des informations et des conseils personnalisés,
Évaluer la situation avec la personnes âgée, son entourage et les professionnels,
Aider à résoudre les difficultés de la vie quotidienne,
Contacter les intervenants compétents en fonction du problème rencontré.

Des Informations

Sur les services de maintien à domicile (aide ménagère, soins, portage des repas, téléassistance, aides techniques),
L'amélioration de l'habitat et le logement,
Les structures d'hébergement pour personnes âgées (maison de retraite, RPA, maison de repos, famille d'accueil),
Les aides financières, les mesures de protection (Tutelle, Curatelle, Maltraitance), Les loisirs.

LE CLIC vous accueille dans ses locaux: 17 rue Carnot 76190 YVETOT **02.35.56.42.71**

Du lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Le fond d'aide aux jeunes



Le fonds d'aide aux jeunes

(FAJ) constitue un des éléments de la lutte contre la pauvreté et les

exclusions. Le Département du 76 en fait une des priorités de ses politiques sociales. Le FAJ concerne les jeunes de 18 à 25 ans, qui rencontrent, pour de multiples raisons, des difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle. Les aides envers ces jeunes peuvent être attribuées très ponctuellement ou de manière plus durable pour soutenir leur projet d'insertion ou les aider à faire face à des besoins urgents de première nécessité.

1er type d'aide: Soutien au projet d'insertion sociale et professionnelle

Il peut être demandé pour accompagner une recherche d'emploi, une entrée en stage, un accès à l'emploi...

Aides à la mobilité

Frais de déplacement (transport en commun, frais d'assurance ou de réparation de véhicule, permis de conduire sous conditions, location de cyclomoteur...).

Aides à la formation dans le cadre d'un projet professionnel validé:

Cette aide peut participer au financement de la formation si aucun autre financement ne peut être mobilisé notamment du Conseil régional. Frais de formation, de repas, petites fournitures, vêtements professionnels...

Aides au logement et à la santé:

L'aide peut également intervenir ponctuellement dans le cadre du logement et de la santé lorsque d'autres financements ne peuvent intervenir.

2ème type d'aide: Aide de première nécessité

a) Aide mensuelle différentielle (FAJ +)

Cette aide concerne exclusivement les jeunes autonomes dans leur logement ou

en foyer. Elle intervient pour assurer un minimum de ressources entre deux périodes de formation rémunérée ou d'emploi et vient compléter les revenus existants. L'aide mensuelle différentielle n'est pas accessible aux lycéens ou étudiants.

b) Aide ponctuelle: Elle assure uniquement les besoins de première nécessité relevant de l'alimentaire, de l'hygiène, voire de l'habillement. Elle est réservée aux jeunes sans résidence stable, en hébergement d'urgence ou hébergés par un tiers (hors foyer parental).

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne âgée de 18 à 25 ans résidant en Seine-Maritime qui présente à la fois, des difficultés d'insertion sociale et d'insertion professionnelle, qui n'est pas bénéficiaire du RSA et ne peut être aidée par sa famille. Cette personne doit être en démarche active d'insertion. Les étudiants et les élèves ne sont pas des publics prioritaires (c'est la bourse d'étude qui constitue le revenu des étudiants modestes).

Où s'adresser ?

- Pour un soutien au projet d'insertion : **Mission locale Caux Seine Austreberthe à Yvetot au 20 rue Carnot Tél : 02 35 95 01 43**
- Pour une aide de première nécessité : **au Centre Médico-Social du Département ou au CCAS de Motteville.**

Le CCAS

Principales décisions 2016

Compte administratif 2015

Il est adopté à l'unanimité des votes tel que présenté par Mme la Présidente, comme suit :
Section de fonctionnement : solde créditeur 1 639.95 € Section d'investissement : néant
Affectation du résultat : report à nouveau créditeur 1 639.95 €
Compte de gestion du receveur : adopté à l'unanimité des votes.

Budget primitif 2016

Il est adopté à l'unanimité des votes tel que présenté par Mme la Présidente ; il est équilibré en dépenses et recettes comme suit : Section de fonctionnement : 6 789 € Section d'investissement : 0€

Aide Sociale

Diverses demandes d'aide sociale sont examinées par la commission au cours de l'année.

Le colis de Noël est distribué aux personnes de plus de 70 ans en 2016 ; il est d'un montant maximum de 35 €.

Mme la Présidente rappelle que les personnes âgées peuvent solliciter les Membres du CCAS en cas de problème.

Si vous avez besoin d'une Aide Ménagère, vous devez vous renseigner auprès de :

Bureau de l'ADMR - Espace Delahaye à Yerville - Tel : 02 35 56 79 17

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Les symptômes dépendent de la durée de l'exposition et du taux de monoxyde de carbone, dans le sang. L'intoxication subaiguë est souvent trompeuse. Les symptômes sont peu évocateurs associant une fatigue, des maux de tête, des troubles de la mémoire, des troubles de concentration et des palpitations.

En cas d'intoxication aiguë, les signes cliniques sont peu spécifiques le plus souvent mais associés : maux de tête, vertiges et vomissements. Mais certaines présentations sont trompeuses : il faut donc aussi penser à une intoxication en cas de confusion mentale, d'agitation ou de désorientation. Chez les personnes ayant des facteurs de risques cardiovasculaires, les signes cardiologiques peuvent être au premier plan avec des douleurs de types angine de poitrine ou un œdème du poumon. Une intoxication grave peut entraîner un coma ou des convulsions.

L'intoxication de la femme enceinte est toujours potentiellement grave, le monoxyde de carbone passant la barrière du placenta. L'état clinique de la mère ne reflète pas l'impact sur le fœtus.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

1. Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié. Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
2. Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.
3. N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero etc.).
4. Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)

Le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Motteville est composé de 7 membres du Conseil municipal et 7 membres extérieurs.

Il met en place diverses actions en faveur des plus âgés, peut venir ponctuellement en aide aux personnes en difficulté, mais s'est aussi tourné, cette année, vers les plus jeunes.

Voici les actions qui ont été réalisées cette année.

La remise d'un bon d'achat aux élèves partant en 6^{ème}

Cette année, pour la première fois, le CCAS de la commune a souhaité encourager les élèves de Motteville quittant le regroupement pédagogique pour entrer en 6^e.



Le 4 juillet, des membres du CCAS et du conseil municipal ont donc accueilli ces 13 élèves, accompagnés de leurs parents, à la salle des fêtes. Un bon d'achat de 30 € leur a été remis.

Il pouvait être utilisé dans le rayon culturel d'une grande surface, pour l'achat de livres. M^{me} le maire a souhaité de bonnes vacances à ces futurs collégiens et de la réussite dans leurs futures études, avec le soutien de leurs parents.

Le verre de l'amitié a clôturé cette sympathique manifestation.

Le traditionnel repas offert aux personnes de plus de 65 ans

Ce repas s'est déroulé le dimanche 2 octobre. 67 convives, accueillis par Marie-France Beaudouin, maire, ont pu savourer ces bons moments.



Dominique Chauvel, députée, était présente au début du repas et Alfred Trassy-Paillogues, conseiller départemental nous a rejoints un peu plus tard.

Les doyens du jour, Aline Buquet et Raymond Lepley, tous deux âgés de 87 ans, ont été mis à l'honneur.

M^{me} le maire a eu une pensée pour les personnes malades et a rappelé qu'un service de portage de médicaments était toujours proposé gratuitement pour les personnes ne pouvant se déplacer.

La distribution d'un colis aux personnes de plus de 70 ans, avant Noël

Comme chaque année, un peu avant Noël, les



Le CCAS

membres du CCAS ont sillonné les différents quartiers de Motteville pour distribuer ces colis.

52 familles ont reçu la visite de ces « porteurs ». Ce petit moment, agréable pour tous, est l'occasion d'échanges et de réconfort, pour certains, souvent autour d'un ou plusieurs cafés... L'épicerie de la commune avait préparé avec soin 31 colis pour une personne et 21 colis pour 2 personnes. La composition en avait été décidée par le CCAS.

La participation au spectacle de Noël organisé par Malta en fête

A l'occasion du spectacle proposé aux enfants, avant Noël, le CCAS a financé, comme l'an dernier, le goûter offert à la suite et les sachets de friandises.



Publicité



Auberge du Bois S^t Jacques

Rue de la Gare
76970 Motteville
Tel : 02 35 96 83 11

Publicité



Bar Epicerie "La Clairière"

Place de l'Eglise
Tél. : 02 35 95 46 23

Publicité



L'Orangerie

Chambres d'hôte
Location de salle de réception
357 rue Alexis Ricordel
76970 Motteville
Tél. : 02 35 95 61 68

Chers parents,

Voici une petite rétrospective de cette année 2016 qui fut riche en événements pour le regroupement pédagogique.

La rentrée 2016

Horaires:

Lundi, Mardi, 9h – 12h
Jeudi, Vendredi : 13h45-16h
Samedi : 9h-12h

Effectifs du RPI

L'élection des représentants de parents d'élèves

Classes	Effectifs	Enseignants
PS/MS	25	Mme Duarte-Dumont
PS/MS	26	Mme Pfister
CP	26	Mme Bucaille
GS/CE1	24	Mr Diaz, Mme Huys
CE1/CE2	23	Mme Lemarchand
CE2/CM1	23	Mme Gauge
CM1/CM2	24	Mme Buschiazzo
Total	171	

Titulaires sur Motteville :

Mme CRAPS (PS/MS)
Mme LEUTHREAU (PS/MS)
Mme SALIOT (GS/CE1)
Mme CAPPÀ (CP)

Suppléante :

Mme DEMARE (GS/CE1)

La vie de l'école

Les maternelles se sont rendus à Dieppe le jeudi 09 juin. Après un départ matinal, les enfants sont partis à la découverte de la faune et la flore sous marine. L'après-midi, les élèves ont visité le musée de la mer.

Les classes de CP et GS/CE1 sont allées à Fécamp. Le matin, les élèves ont découvert

l'accrobranche. Après un pique-nique sur la plage, ils ont fait de la pêche à pied à Yport.

Pour la troisième année consécutive, le RPI était en fête. En effet, grâce au dynamisme de parents volontaires, la kermesse s'est déroulée à Flamanville le samedi 25 juin.

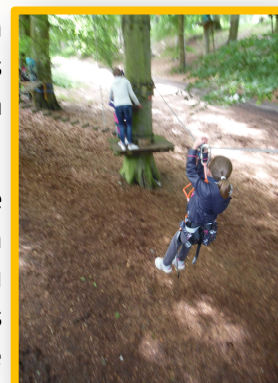
Les personnes qui le souhaitaient ont pu se restaurer en toute convivialité grâce au repas organisé et préparé par les parents d'élèves. Les stands ont permis, aux enfants comme aux adultes, de passer une belle après-midi.

Le 17 novembre dernier, nous sommes tous allés à la salle des fêtes pour assister au spectacle « **C'est par la faim que tout commence** ».

Nous avons tous été bien sages et attentifs aux histoires racontées par le conteur.

Le 18 novembre a eu lieu le loto du RPI à la salle des fêtes de Motteville. La soirée s'est passée dans une ambiance conviviale et a permis de récolter de l'argent pour financer les projets des écoles du RPI.

L'année s'est terminée par le traditionnel goûter de Noël où les enfants ont reçu deux livres et des friandises offerts par le SIVOS.



L'équipe pédagogique tient à remercier le SIVOS qui permet la réalisation matérielle et financière des projets mis en œuvre, la commune de Motteville pour son aide matérielle et financière et les parents d'élèves bénévoles qui nous apportent une aide précieuse lors des différentes manifestations et notamment pour la restauration.

L'année 2016 aura d'abord été marquée, pour notre Amicale, par un changement de président. En effet, après une douzaine d'années aux commandes de l'association, William Dupray a souhaité « passer la main ». C'est un souhait bien compréhensif, tant son dévouement, ses initiatives et le souci de satisfaire le plus grand nombre, l'ont animé durant toutes ces années.

Au cours de l'assemblée générale du 11 février, nous l'avons remercié comme il convenait, en retraçant, en images, quelques bons moments qu'il avait concoctés avec ses équipes du bureau. Nous avons aussi remercié Daniel Yzet qui ne souhaitait pas conserver son poste de secrétaire. Mr Monchaux, vice-président est parti en maison de retraite et a quitté l'amicale.

Nous avons donc procédé ensuite à l'élection d'un nouveau bureau, qui se compose ainsi :

Présidente: Mme Elisabeth Petit

Vice-Présidents : Mme Nicole Fleury et Mr Jean Lebourgeois

Secrétaire : Mr Patrick Hamouis

Secrétaire adjointe : Mme Marie-Thérèse Toutain

Trésorier: Mr Yves Petit

Trésorière adjointe : Mme Annick Lebourgeois

Membres assessseurs, animateurs : Mmes Marie-France Beaudouin, Martine Boonaert, Yolande Pouyer, Mrs Daniel Dieulle, William Dupray, Daniel Yzet.

L'Amicale comptait, cette année, 63 adhérents.



Respectant les traditions bien agréables, la réunion du mois de janvier donna l'occasion de

déguster la galette des rois et le mois de février nous permit de savourer les crêpes préparées par des membres du bureau.

Au cours de sa première réunion, le nouveau bureau a décidé de poursuivre les activités habituelles : réunions le 2ème jeudi de chaque mois, en y ajoutant de nouvelles activités, à l'intérieur ou à l'extérieur, travaux manuels occasionnels, sorties, repas de Noël. Pour conforter les recettes de l'Amicale, quelques propositions sont émises, qui seront confirmées ultérieurement.

[Notre journée dans l'Eure, à Pacy puis à Giverny](#)

Le 22 juin, nous étions 56 à profiter de cette belle journée : 28 adhérents de l'Amicale auxquels s'étaient joints des amis et connaissances, ainsi que 13 membres des Cheveux d'Argent de Flamanville.

Nous nous sommes d'abord rendus à Pacy sur Eure pour une agréable ballade en petit train touristique dans la vallée de l'Eure. Ce train emprunte l'ancienne ligne de Rouen à Orléans.

Nous étions accueillis le midi à l'Auberge des Roy, à St Aquilin de Pacy. Un excellent repas dans un cadre chaleureux avec un service sympathique.



Une grande partie de l'après-midi fut réservée à la visite de la maison et des jardins de Monet à Giverny. Le peintre vécut ici une quarantaine d'années, jusqu'à sa mort en

Amicale des Aînés

1926. Nous avons eu la chance de profiter du soleil en nous promenant dans ces magnifiques jardins, plantés de quantité d'arbres et de variétés de fleurs, en passant inévitablement par le jardin d'eau, avec ses nymphéas et ses ponts. Un lieu à voir et à revoir où l'on aurait pu passer encore davantage de temps.



Mais, nous étions attendus, pour terminer cette journée, dans une cidrerie. Après la présentation de son travail par le "patron", nous avons apprécié la dégustation de la tarte aux pommes accompagnée de cidre ou de jus de pommes

Notre après-midi à Rouen

Le 19 octobre, l'Amicale des Aînés a emmené 49 adhérents et "habitués", à Rouen.

La première partie de l'après-midi a été consacrée à la découverte du panorama XXL. Cette rotonde bleue, de 35 m de hauteur et 34 m de diamètre, située en bord de Seine, présente depuis décembre 2014 différentes fresques en 360°. Elle propose actuellement "Rouen à l'époque de Jeanne d'Arc (1431)".



L'artiste, Yadegar Asisi, utilise différentes techniques : dessin, peinture, photos numériques réalisées préalablement avec des figurants. Du haut de la plateforme, à 15 m de hauteur, nous sommes "au sommet de la tour de beurre de la cathédrale", au cœur de Rouen ; en réalité, cette tour n'était pas encore construite à cette époque. Tout autour de nous, nous découvrons de nombreuses scènes de la vie de la cité et de ses habitants, les églises, le château, les maisons à colombages, le port, l'unique pont, les remparts, l'arrière-pays... En redescendant progressivement sur les autres plateformes (à 12 m, puis 6 m, et enfin au rez de chaussée), les points de vue diffèrent. Les lieux ont évidemment beaucoup changé, des monuments ont disparu, d'autres subsistent partiellement ; il n'est pas toujours facile au premier abord de se repérer, mais les explications de notre guide étaient passionnantes et nous aidaient à reconnaître les différents quartiers ou édifices. Ce lieu, unique en France, mérite vraiment une visite, de préférence avec un(e) guide.



Nous nous sommes ensuite rendus à l'Historial Jeanne d'Arc. Ce musée, ouvert au printemps 2015, est situé dans le Palais Archiépiscopal de Rouen, magnifiquement restauré, contre la cathédrale.

Il nous retrace, sous la forme d'un parcours multimédia, de salle en salle, le procès qui rétablit l'innocence de Jeanne d'Arc, en 1456. Au cours de ce "procès", grâce aux témoignages qui y sont recueillis auprès des acteurs et témoins du premier procès, nous revivons les étapes importantes de la vie de Jeanne d'Arc, jusqu'à sa condamnation et son exécution en 1431. La visite peut se poursuivre dans d'autres salles pour poser des questions à des historiens "virtuels" ou

Amicale des Aînés

redécouvrir comment le mythe de Jeanne d'Arc a pu être utilisé, au fil du temps...

De retour à Motteville, vers 19h, il nous restait une petite heure pour quelques parties de cartes ou de dominos, avant de partager un repas froid.

Noël avec l'Amicale

L'Amicale des Aînés a réuni ses adhérents quelques jours avant Noël, autour d'un bon repas, en musique.



Sur les 62 adhérents que compte l'Amicale, 53 avaient répondu présent, les autres étant en majorité retenus chez eux par la maladie. Ceux-ci avaient reçu, la veille, la visite de membres du bureau leur apportant quelques friandises.

Ce fut donc une journée festive, grâce au délicieux repas préparé par Eric et Bénédicte Halbourg, restaurateurs, et à l'animation musicale des fidèles musiciens.



La mise en place des tables et la décoration avaient été réalisées par les membres du bureau et leurs conjoints, qui ont également assuré le service, dans une ambiance toujours aussi conviviale et détendue.

Nous avons une pensée pour Mr Doury, membre de notre Amicale, décédé cette année.

Nous adressons un petit bonjour amical à nos adhérents qui résident désormais en maison de retraite ou ne peuvent quitter leur domicile pour participer à nos réunions.

Le bureau a décidé, en cette fin d'année, de proposer une vente de stylos-calendriers, au profit de l'Amicale. Vous pouvez vous adresser aux membres du bureau pour vous en procurer.

Les nouveaux adhérents se font toujours attendre... Peut-être, en découvrant ici la vie de notre Amicale et l'excellente ambiance qui y règne, auront-ils envie de nous rejoindre. Nous les accueillerons avec plaisir.

La présidente, Elisabeth Petit, remercie celles et ceux qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à apporter à chacun ces moments de bonheur. Elle donne rendez-vous au 12 janvier, pour la première réunion mensuelle de 2017, en partageant la galette des rois.

le bureau

la présidente : E. Petit

Publicité



Thierry NAZE

Antiquités, Restauration meubles
anciens
285 rue Jean Douence
76970 Motteville
Tél. : 02 35 56 41 99

Les anciens combattants

L'année 2016 s'est déroulée avec quelques changements dans notre activité.

Après être entrés en relation avec le Père **Brentot**, nous avons à notre demande, réuni les maires et Présidents des 18 paroisses que compte le canton de Yerville.



Seuls 10 Présidents ont répondu à cette réunion et il a été décidé que les associations avec leurs drapeaux se réuniront ensemble dans une même commune à 9h30. Ensuite chaque délégation honorera ses anciens aux monuments de leur commune. Nous procéderons par ordre alphabétique; cette année, le 11 Novembre c'est la commune d'Auzouville qui nous a accueilli et le 8 Mai 2017, cela sera le tour de Bourdainville ; etc...

Nos cérémonies se sont déroulées le 8 mai, le 11 novembre, le 3 décembre afin d'honorer la mémoire des anciens Mottevillais morts dans les différents conflits.

Le 11 novembre, accompagné des anciens combattants de Flamanville, nous avons dégusté un succulent repas à l'Auberge du Bois Saint Jacques.

L'Assemblée générale s'est déroulée le 3 décembre,



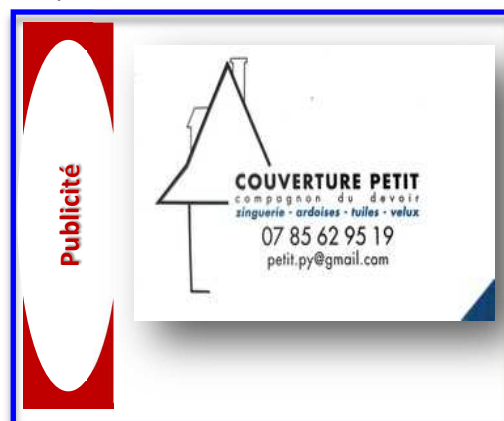
les rapports moral et financier ont été approuvés par l'ensemble des adhérents.

Nous remercions la commune pour la subvention attribuée à notre association.

Hors cérémonie officielle, nous avons assisté à l'assemblée générale de l'association départementale RHIN ET DANUBE.

Nous regrettons de ne plus participer à la fête communale, l'office religieux étant le samedi soir, et nous pensons qu'il n'est pas de notre habitude de déposer des gerbes à 17h30 ou 20 heures aux monuments.

Afin de pouvoir continuer à honorer la mémoire de nos disparus, nous accueillons toutes personnes qui souhaitent nous rejoindre, la cotisation annuelle étant de 12€ par famille.



Nous avons organisé notre traditionnelle foire à tout le dimanche 3 avril. Par chance, ce fut une journée ensoleillée, même si le ciel devint menaçant en fin d'après-midi, obligeant les exposants à ranger un peu précipitamment les objets invendus.



Une soixantaine de "vendeurs" avaient réservé les 350 m disponibles dans la rue principale, sur la place et devant l'ancienne école. De nombreux visiteurs sont venus parcourir la foire. Les enfants ont profité de promenades à poney, proposées par le club de Limésy. L'ambiance était conviviale et détendue, tant du côté des exposants que des organisateurs. La restauration rapide préparée par les bénévoles connut un bon succès le midi.



Le week-end de la Pentecôte a une nouvelle fois été une réussite.

Des tickets de manèges ont été remis aux jeunes Mottevillais le samedi après-midi.

En l'absence de cérémonie religieuse, la population s'est d'abord recueillie le dimanche matin devant le monument aux Morts, accompagnée par la Fraternelle d'Yvetot. Après un agréable concert par cette même Fraternelle à la salle des fêtes, M^{me} le Maire remettait les médailles du travail aux habitants de la commune et un vin d'honneur offert par la commune clôturait cette matinée.



L'après-midi fut agrémenté par les prestations de la fanfare et les déambulations de deux artistes de rue, avec jongleries, monocycle, chiens savants...



La foire à tout, commencée tôt le matin, occupait environ 200 m.

Le soir, des bâtons lumineux étaient offerts aux enfants pour se rendre sur le site du feu d'artifice proposé par la municipalité.

Le lundi matin, une quarantaine de joueurs se sont affrontés aux dominos. Mr Germain Pupin a remporté ce concours et Gérard Lecoq, premier Mottevillais termina deuxième. Un grand merci aux personnes ou entreprises qui ont offert des coupes ou des lots.

Durant ce lundi, un marché artisanal était proposé. Une quinzaine d'exposants étaient présents, mais hélas, les visiteurs ne furent pas trop nombreux.

Les manèges installés pendant ces trois jours ont attiré bon nombre d'amateurs. Merci aux artisans forains pour leur fidélité à notre fête.



Il n'y aura pas eu cette année, de fête de la musique, la mise en place de cette fête se révélant trop difficile pour le nombre de bénévoles que nous sommes. Peut-être l'an prochain...

Le 5 novembre, nous organisons notre traditionnel [repas d'automne](#), sur le thème de la nuit des étoiles.

Une centaine de personnes s'étaient inscrites. Nous étions donc moins nombreux que l'an dernier, mais l'ambiance n'en fut pas moins excellente, grâce entre autre au talent et au dynamisme de Cocktail Mélody Orchestra et au repas toujours savoureux de notre traiteur yervillais Mr Soudry.



Le samedi 10 décembre, 53 participants ont pris le car, [en direction d'Amiens](#), à l'invitation de "Malta en fête".



De 10h30 à 12h30, nous avons sillonné en car les différents quartiers de cette ville, accompagnés par un guide, appréciant ainsi pleinement les plus beaux monuments historiques et les constructions plus récentes

Nous avons ensuite savouré un excellent repas dans un restaurant du quartier St Leu.

L'après-midi, nous avons librement profité du marché de Noël, avec plus d'une centaine de chalets présentant des produits régionaux et autres idées de cadeaux, dans une ambiance festive.



Nous sommes repartis vers 17h45 pour rejoindre Motteville.

Le soleil n'était pas au rendez-vous, mais nous avons tout de même bénéficié d'un temps clément et tout le monde a semble-t-il apprécié cette journée pleine de convivialité.

Pour terminer cette belle journée, il était proposé aux personnes qui le souhaitaient de se retrouver autour d'un repas à l'auberge du Bois St Jacques qui une nouvelle fois a régalé nos papilles.

Le dimanche 18 décembre, les enfants de

Motteville, accompagnés de leurs parents, ont été invités par Malta en fête et le CCAS pour un après-midi récréatif. Une cinquantaine d'enfants étaient présents, à la satisfaction des organisateurs.

Un spectacle avec "Frédo le Clown" leur a



d'abord été proposé, avec, au programme, des tours de magie, des sculptures de ballons, des bulles de savon... La participation des enfants était permanente et la qualité des prestations méritait bien les applaudissements répétés.

Le CCAS a ensuite offert un goûter avant que n'apparaisse le Père-Noël, arrivé en calèche, pour distribuer les sachets de friandises.



En cette fin d'année 2016 qui se termine agréablement, Malta en Fête souhaite remercier tous les bénévoles de l'association qui donnent de leur temps régulièrement pour l'animation de la commune mais également toutes les personnes qui ont apporté leur concours à l'organisation des festivités.

Nous tenons aussi à remercier les Mottevilais de plus en plus nombreux pour leur participation aux manifestations.

Nous remercions également la Municipalité et le CCAS pour leur collaboration dans l'élaboration des festivités et un grand merci également aux journalistes Nicolas BOCQUET (Paris Normandie) et Valérie PERROT (Courrier Cauchois) qui nous accompagnent toute l'année dans toutes nos manifestations.

A prévoir au cours de l'année, une sortie organisée en groupe.

En espérant vous compter encore nombreux à toutes nos futures manifestations.

Avec toute notre sympathie.

Philippe Ducroq (président), **Yves PETIT** (vice-président), **Sidonie Ducroq** (Trésorière), **Barbara Dannebey** (secrétaire) et tous les bénévoles, **Elisabeth Petit**, **Catherine Guillerme**, **Clémentine Guillerme**, **Alain Guillerme**, **Gérard Lecoq**, **Lucie Ducroq**, **Stéphane Brunet**, **Francette Dannebey** et **Daniel Dieulle**.

Dates à retenir :

10/02/2017	Assemblée Générale
05/03/2017	Représentation Théâtrale à la salle des fêtes de Motteville
02/04/2017	Foire à tout
3-4-5/06/2017	Week-End de la Pentecôte
04/11/2017	Repas de Novembre
17/12/2017	Noël des Enfants de la commune



EAU DE COCO : LA SOLIDARITE en France et à l'international

Depuis 2005, l'association Eau de Coco, dont le siège social est à Motteville, mène 3 programmes dans le monde :

Le **programme Bel Avenir dans le Sud de Madagascar** où des activités de soutien à l'éducation, à la santé et à l'environnement touchent plus de 30 000 enfants et femmes chaque année,

Le **programme Coconut Water au Cambodge** (Battambang) où nous travaillons sur les mêmes thèmes et soutenons plus de 5 000 enfants et femmes,

Le **programme Namana dans le monde entier** où nous appuyons des échanges interculturels entre jeunes de différents pays afin de promouvoir la solidarité internationale et la Paix.

La Mairie de Motteville nous soutient chaque année dans la mise en place d'actions sur la commune et nous met à disposition gratuitement un local au sein du presbytère. Nous remercions vivement Mme Le Maire et son équipe pour leur investissement et leur solidarité.

Cette année à l'espace Maltavilla de Motteville, sous l'initiative de l'association Eau de Coco et dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale, plusieurs associations cauchoises : Enfants Lao, les Rizières de l'Espoir de Villers-Ecales, Numama Togo de Yerville, Mond'action de Limésy... ont animé l'évènement intitulé:

« Parlons de la Solidarité Internationale » le 19 et 20 novembre 2016.



Eau de Coco

Durant ce week-end des **tables rondes, des stands d'associations** locales avec de l'artisanat du monde entier (Madagascar, Cambodge, Laos, Togo, Burkina Faso...), une **exposition de photos...** ont été ouverts au public cauchois.

Le samedi soir un **concert Gratuit** a été organisé : le Groupe de musique de Jazz Swingin'Spoons.

« **L'objectif a été de favoriser les rencontres, les échanges et de présenter des projets qui inspirent le monde d'aujourd'hui et inventent celui de demain** ».

Une deuxième édition pour 2017 est à l'étude.



L'association Eau de Coco invite tous les Mottevillais à devenir bénévole pour l'aider dans ses futures actions.

Contact :

Adresse : Ass. Eau de Coco 20 rue des Roseaux St Michel 76970 MOTTEVILLE

Site Web : www.eaudecoco.org

Facebook : www.facebook.com/associationeaudecoco

Mail: coordination@eaudecoco.org

Tel: 07 81 27 20 98

Nous avons commencé notre activité le 22 septembre par notre réunion de rentrée ou nous avons pu expliquer notre activité et répartir les nouveaux inscrits. Au total nous repartons avec 40 inscriptions débutants et perfectionnements confondus sur un total de 6 sessions mises en place.

- ⇒ Serge Tannay le lundi à 18h avec 8 adhérents
- ⇒ Gérard Forher le mardi 14h avec 6 adhérents
- ⇒ Daniel Dieulle le mardi à 17h30 avec 11 adhérents.
- ⇒ Daniel Plaquin le mercredi 14h avec 5 adhérents
- ⇒ Daniel Plaquin le mercredi 16h avec 4 adhérents
- ⇒ Jean-Paul Desjardins le jeudi à 10h avec 6 adhérents.

Chacun ayant trouvé sa place les cours ont pu commencer dès la semaine suivante.

Rien de particulier concernant l'activité du premier trimestre où chacun a suivi ses cours.

Le 25 janvier avait lieu notre assemblée générale suivi de la traditionnelle galette des rois une cinquantaine de personnes étaient présentes pour la dégustation de l'excellente galette confectionnée par Madame Guédin Arlette. Les deux membres du bureau sortants ont été reconduits dans leur fonction.

Après plusieurs réunions entre animateurs nous avons mis en place deux sessions orientées sur la pratique de la tablette Android. Une première session avec Daniel Plaquin le mercredi de 14h à 16h et une deuxième avec Mr Dieulle le mardi de 16h à 17h sur un trimestre. Une vingtaine de personnes au total ont été intéressées par ces sessions supplémentaires.

L'année informatique s'est terminée la dernière semaine de juin après Un repas en commun dans une excellente convivialité.

Nous nous sommes tous donnés rendez-vous en septembre pour la prochaine rentrée. Durant les vacances d'été nous avons réfléchi sur l'ouverture de sessions spécifiques portant sur un domaine particulier comme la pratique de logiciels bureautiques, la sauvegarde des photos, la numérisation des diapos et des films super 8 et l'utilisation de la tablette. Nous avons donc décidé d'acheter un scanner de diapos et films négatifs et un scanner de Film super 8. Les appareils seront prêtés aux adhérents afin de numériser leurs propres films et diapos.

Je tiens à remercier la municipalité pour son soutien ainsi que tous les animateurs qui m'entourent pour leur dévouement et disponibilité depuis 15 ans.

Bonne année à tous

Le président

Mr DIEULLE Daniel

Trucs & astuces:

Windows:

Attribuer un raccourci clavier à un dossier



Vous souhaitez ouvrir rapidement un dossier ? Comme pour vos logiciels, vous pouvez lui attribuer un raccourci clavier qu'il vous suffira de reproduire pour l'ouvrir dans l'explorateur.

Dans l'explorateur Windows, localisez le dossier auquel vous souhaitez attribuer un raccourci clavier.

1. Cliquez dessus avec le bouton droit de la souris, cliquez sur **Envoyer vers** puis sur **Bureau (créer un raccourci)**.
2. Un raccourci vers ce dossier est placé sur votre Bureau. Cliquez dessus avec le bouton droit de la souris et cliquez sur **Propriétés**.
3. Cliquez dans le champ **Touche de raccourci** et pressez la lettre qui sera associée aux touches **Ctrl et Alt, A par exemple**.
4. **Validez. Désormais, il vous suffit de pressez simultanément sur les touches Ctrl, Alt et A pour ouvrir ce dossier.**

Tablette Android

Améliorer l'autonomie



L'un des paramètres les plus importants d'un smartphone reste probablement l'autonomie de l'appareil. Toujours insuffisante, celle-ci peut toutefois être améliorée grâce à quelques petites astuces. Pensez par exemple à désactiver le WiFi et le Bluetooth si vous ne vous en servez pas, votre batterie vous en remerciera. Il est également possible de désactiver la 3G et de se contenter d'une connexion 2G, ce qui peut dans certains cas augmenter encore un peu l'autonomie (au détriment bien entendu de la vitesse). On peut enfin réduire la luminosité de l'écran, le rétro-éclairage de nos smartphones étant l'un des composants les plus consommateurs d'énergie.



**L'ASSOCIATION
SPORTIVE
MOTTEVILLAISE**

DEVIENT



**L'ENTENTE MOTTEVILLE
CROIXMARE**

Une page se tourne pour le Club de l'A.S.M. C'est donc tout naturellement et dans la continuité des engagements pris auprès du Club de l'US Croixmarienne, qu'un nouveau Club est né : l'ENTENTE MOTTEVILLE-CROIXMARE. Cette nouvelle Association a été créée lors de l'Assemblée Générale constitutive du 23 mai 2016.



Le 27 mai 2016, le décès brutal de Bernard nous a de nouveau plongés dans la peine ; connu et reconnu, tu auras été notre secrétaire de toujours. Quarante ans de bénévolat au sein de notre Association, tu connaissais parfaitement les rouages administratifs du District des Vallées et de la Ligue de Normandie de Football.



Bernard, nous tous, dirigeants, joueurs, les enfants et les parents te remercions pour ton dévouement durant toutes ces années. Tu es un des bénévoles que l'on n'oublie pas.

Cette fusion n'a rien changé de l'objectif premier du club : s'amuser et tirer le meilleur de nous-mêmes. Cette nouvelle entité peut désormais offrir à tous les footballeurs amateurs une pratique du sport dans de meilleures conditions. L'accueil des plus jeunes commence dès 5 ans avec la catégorie débutant et continue jusqu'à la catégorie vétéran.

Notre nouvelle Association compte 210 licenciés dont 100 enfants ; nous avons engagé, pour la saison 2016/2017, 15 équipes :

- 2 Seniors Après-midi
- 1 Matin excellence
- 1 Vétéran
- 1 Jeune -18 ans
- 1 Jeune -15 ans en entente avec Veauville- les- Baons
- 2 Benjamins U13
- 2 Poussins U11
- 2 Pré poussins U9
- 2 Débutants dont une féminine

Séjour à Saint Etienne

Cette sortie n'aurait pas pu avoir lieu sans l'aide inconditionnelle de nos différents sponsors. Une quarantaine de jeunes, accompagnés des dirigeants sont partis 4 jours en avril, ils ont assisté à un match dans le mythique chaudron de Geoffroy Guichard.



Une organisation parfaite, les enfants et les adultes sont revenus enchantés de ce séjour.



Sortie Bowling et Weeky Parc

Le 14 décembre dernier, 90 enfants, accompagnés de dirigeants et de parents, ont participé à la sortie bowling pour les grands et Weeky Parc pour les plus



petits. A l'issue de la journée, un goûter leur a été

offert à la salle des sports ainsi que la remise d'un parka.

L'école de foot

Les entrainements des séniors ont lieu les mardis et les jeudis soir. Pendant l'hiver, lorsque les conditions atmosphériques sont particulièrement mauvaises, nous bénéficions de la salle de sport de Yerville.



L'entraînement des jeunes, organisé par Manu, a lieu le lundi soir et le mercredi après-midi. Le travail accompli par les éducateurs et les dirigeants est de très bonne qualité, d'où les résultats très encourageant de nos équipes.



Avec nos deux arbitres Antoine et Quentin, nous sommes en règle avec le statut de l'arbitrage, ils officient sur les terrains du District de Normandie.

Le Nouveau Bureau :

<u>Président:</u>	Didier DELAUNAY
<u>Vice-président:</u>	Régis LEFEBVRE
<u>Vice-président:</u>	Emmanuel MULLER
<u>Trésorière:</u>	Valérie ANCEL
<u>Trésorière adjointe:</u>	Doria PETIT
<u>Secrétaire:</u>	Sophie MASE
<u>Secrétaire Adjointe:</u>	Elodie DUPERON

Nous remercions les Municipalités ainsi que les nombreux donateurs fidèles et ponctuels, qui, par leurs soutiens, nous permettent de faire vivre notre Association.

Le Président

Mr DELAUNAY Didier



**VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE
ANNEE 2017**

*"Il n'y a pas d'endroit dans le monde
où l'homme est plus heureux que
dans un stade de football." Albert
Camus*

Publicité



Négoce agricole

rue de la Gare
Tél. 02 35 96 85 31
76970 Motteville

Publicité



Bultel Location

Location matériel de réception
2, Rue du Bois Guilbert
Tel : 02.35.56.05.35

Publicité



Pépinière de la Clairière

ouvert les dimanches et jours fériés
9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
Tél. : 02 35 56 26 56



Saison 2015-2016 2ème phase.

Entre janvier et mai 2016, les résultats ont été très bons avec l'accession en régionale 3 pour l'équipe 1 et en départementale 1 pour l'équipe 2.

L'équipe 3 qui a accédé à la départementale 2 s'est maintenue en mai 2016, les équipes 4 et 5 en D3 et D4 ont connu des fortunes diverses mais ont bien figuré dans leur championnats respectifs.

La motivation principale reste le cependant le plaisir et la convivialité.

L'assemblée générale a eu lieu le 17 JUIN 2016. Madame BEAUDOUIN, maire, ainsi que Monsieur DUCROCQ adjoint au maire, étaient présents. A cette occasion, les rapports moraux et financiers ont été approuvés par les membres présents.

L'association présente un bilan financier positif et stable, qui est de 1700 euros.

Président : **Claude LECOQ**

Trésorier : **Christophe JOUEN**

Secrétaire : **Daniel LECOQ**

Saison 2016-2017 1ère phase

Nous avons entamé cette saison avec 28 licenciés

On savait que les deux équipes fanion en accédant au niveau supérieur allaient rencontrer des difficultés. Celles-ci ont été présentes et les deux équipes terminent cette année 2016 en fin de classement et vont rentrer dans le rang en régionale 4 et départementale 2 pour les équipes 1 et 2.

De plus la mutation dans la Haute Loire de Hugo DESCHAMPS, joueur majeur, handicape sérieusement notre équipe fanion.

Pour la saison 2016/2017 l'association compte 28 licenciés. Cinq équipes ont été engagées dans les différents championnats.

L'équipe a évolué en régionale 3 puis redescend en régionale 4 en deuxième phase, le maintien à ce niveau régional sera de nouveau une priorité. Christophe JOUEN, Sylvain BURETTE, Thierry LOUCHET, Quentin

DESPREUX composent l'équipe type qui sera malheureusement souvent incomplète.

L'équipe 2 a évolué en D1 puis redescend en D2 pour la deuxième phase. Le maintien sera l'objectif et devra il faudra remplacer les absences de l'équipe fanion. Le capitaine David JOUAN est accompagné de Pascal LEBRUN, Kévin MICHEL, Nicolas FOSSE et de Claude LECOQ.



L'équipe 3 évolue également en départementale 2, le maintien devrait être possible. Le responsable de cette équipe est Frédéric LEBEVRE, il est accompagné de Fabrice MAHAUX, Nicolas LAURENT, Jean Baptiste BUQUET et Yves JOUEN.

L'équipe 4 évolue en départementale 3, le responsable Daniel LECOQ est accompagné de Nicolas FOSSEY, Christian DRUAUX, Gérard COUTURIER, le vétéran de 74 printemps, de Hugues PETIT et de Simon DESSEAUX ;





L'équipe 5 évolue en départementale 4, le capitaine Gérard DESCHAMPS et Delphine JOUEN accompagnent les jeunes du club, Corentin et Mathéo JOUEN et Théo VASSEUR

Équipe 1 - Régionale 3

Cl	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	AS YPORT TT 1	19	7	5	2	0	0	60	38
2	ATT HAVRE 3	18	7	4	3	0	0	67	31
3	ETT OISSEL 2	16	7	4	1	2	0	55	43
4	CS AUFFAY 1	14	7	3	1	3	0	49	49
-	CSB-R TT 1	14	7	3	1	3	0	50	48
6	A S GOURNAYSIEN	12	7	2	1	4	0	41	57
7	PPC HONDOUVILLE	10	7	1	1	5	0	37	61
8	AS MOTTEVILLE 1	9	7	1	0	6	0	33	65

Équipe 2 - Départementale 1

Cl	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	S SOTTEVILLAIS 3	19	7	6	0	1	0	81	45
2	US C BOIS GUILL 5	16	7	3	3	1	0	68	58
-	AA COURONNE 3	16	7	4	1	2	0	72	54
4	CP BUCHY 1	15	7	3	2	2	0	68	58
5	BLAINVILLE CREV 1	14	7	3	1	3	0	60	66
-	ES ARQUES 1	14	7	3	1	3	0	68	58
7	DIEPPE UNIVERSI 4	11	7	2	0	5	0	53	73
8	AS MOTTEVILLE 2	7	7	0	0	7	0	34	92

Équipe 3 - Départementale 2

Cl	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	ETT OISSEL 4	16	6	5	0	1	0	69	39
-	ENT ST PIERRE 11	16	6	5	0	1	0	77	31
-	E BOOS MTT 2	16	6	5	0	1	0	68	40
4	CP PAVILLY 5	12	6	3	0	3	0	54	54
5	AS MOTTEVILLE 3	10	6	2	0	4	0	44	64
6	CP YVETOT 9	8	6	1	0	5	0	42	66
7	AS ORIVAL 1	6	6	0	0	6	0	24	84
8	RC CAUDEBEC 2	0	0	0	0	0	0	0	0

Équipe 4 - Départementale 3

Cl	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	MT ST AIGNAN TT 10	19	7	6	0	1	0	86	40
2	AS MOTTEVILLE 4	17	7	5	0	2	0	71	55
-	TT DU CAILLY 2	17	7	5	0	2	0	81	45
4	AMSPSTEMARGUER 2	16	7	4	1	2	0	67	59
5	ASS. VARENGEVIL 1	12	6	3	0	3	0	49	59
-	LE TRAIT YAINVI 3	12	7	2	1	4	0	52	74
7	AL GRUGNY 1	7	7	0	1	5	1	45	81
-	CP PAVILLY 7	7	6	0	1	5	0	35	73

Équipe 5 - Départementale 4

Cl	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	CPMA 3	15	5	5	0	0	0	47	23
2	TT DU CAILLY 3	14	6	4	0	2	0	49	35
3	AS MOTTEVILLE 5	13	6	3	1	2	0	53	31
4	AMSPSTEMARGUER 3	10	5	2	1	2	0	28	42
5	LE TRAIT YAINVI 4	9	6	1	1	4	0	26	58
-	F.AUZEBOSC 3	9	5	2	0	3	0	41	29
7	TOUFFREVILLE 1	6	5	0	1	4	0	22	48
8							0	0	0





Au mois de décembre dernier, le 21ème tournoi au profit du Téléthon a été organisé à la salle des sports de MOTTEVILLE.

Les participants sont venus de PAVILLY , FONTAINE LE DUN de AUZEBOSC et bien sur de MOTTEVILLE.

La somme de 310 euros à été récoltée et remise à Monsieur DELAUNAY coordinateur du téléthon pour la commune de MOTTEVILLE.

Le tournoi a été remporté par Christophe JOUEN (trophée DANIEL YZET) devant Pascal MADIC de AUZEBOSC (trophée NAZE ANTIQUITES)

Le tournoi de double a été remporté par Christian DRUAUX de MOTTEVILLE et Martin LEVIGNEUX de PAVILLY.

Le tournoi Jeune a vu la victoire de Baptiste FERAS devant Morgan MADIC tous les deux d'AUZEBOSC



L' association tient à remercier vivement les généreux donateurs dont

Madame BEAUDOUIN, Maire de MOTTEVILLE,
Messieurs PETIT et DUCROCQ, adjoints au maire,
Monsieur TRASSY-PAILLOGUES, Conseiller départemental,

Monsieur THOREL de l'entreprise MUTI RESEAUX de SAHURS,

Monsieur NAZE Antiquités de MOTTEVILLE,

Mr BRET artisan carreleur à MOTTEVILLE ,

Mr DAVID Arnaud Négoce à FLAMANVILLE,

Caisse d'épargne de Haute Normandie ,

Crédit Mutuel à YVETOT,

Mr YZET de MOTTEVILLE ,

Mr LECOQ Gérard de MOTTEVILLE,

Mr et Mme PETIT Hugues, Mr BUQUET Jean Baptiste,

Mr LEBRUN Pascal, Mr Hugo DESCHAMPS, Mr LECOQ Daniel du club de MOTTEVILLE.

L'organisation tient à remercier ses joueurs pour leur implication dans la recherche de lots et coupes qui a permis de récompenser l'ensemble des participants à ce tournoi.

L'association tient à remercier Monsieur et Madame PETIT Hugues , Daniel LECOQ, qui donnent de leurs temps afin que la salle soit nettoyée. Deux heures sont nécessaires à chaque fois afin de nettoyer cette salle. La commune et l'association devront trouver une solution afin de rendre moins pénible cette tâche aux bénévoles du club.

Les entraînements ont lieu le Mardi de 20h30 à 23h00 et le Samedi de 16h30 à 19h30.

Les rencontres de compétition ont généralement lieu le vendredi soir, le mardi soir pour l'équipe 5 et le Dimanche matin pour les rencontres de régionale.

Les membres de l'association remercie la municipalité pour son aide et notamment la subvention qu'elle nous accorde.

L'association sportive Mottevilaise de tennis de table vous souhaite une excellente année 2017

Le Président
Claude Lecoq

Publicité

CASSE AUTO
BRUNO PIÈCES DÉTACHÉES
MOTTEVILLE
02 32 70 12 54

Bruno Pièces Détachées
Rue du Bois Saint-Jacques - RD 20
76970 Motteville
Tél. : 02 32 70 12 54



Téléthon 2016



Courant novembre, les bénévoles se sont retrouvés pour élaborer le programme du TELETHON 2016.

Cette année, Didier GUSTIN, fut le parrain du TELETHON Mottevillais !



Imitateur aux mille voix, Didier GUSTIN, emploie son talent à croquer les multiples personnalités du show-biz et du monde politique. Pour le plus grand bonheur de son public, cette soirée fut placée sous le signe du rire et de la bonne humeur... Une soirée inoubliable !

En avant première, le sympathique Groupe GYBE AND FRIENDS, également apprécié par notre parrain, nous fit partager un très bon moment musical.

Pour assurer un tel spectacle, tous les bénévoles se sont mobilisés dès le vendredi matin afin de procéder à l'agrandissement de la scène (plateaux fournis par la Société BULTEL), à la mise en place de l'éclairage (réalisée par Pascal de la Société ATL) et la sonorisation (effectuée par Mathieu, technicien chez Yves LEROY).

Merci encore à tous ces prestataires, qui chaque année, sont présents pour l'organisation d'un concert de qualité.



Pendant cette soirée, les spectateurs ont pu se restaurer, des

sandwichs étaient spécialement préparés pour cette occasion. La vente d'enveloppes à 1 € et de travaux manuels étaient également à la disposition du public.

Le samedi midi, l'apéritif fut offert par la Municipalité et une vingtaine de personnes ont pu se retrouver autour d'une table pour une restauration rapide.

L'après-midi, le tournoi de tennis de table était organisé à la salle des sports.

C'est sur une note conviviale et festive, autour d'un bon repas, que se clôtura ce TELETHON 2016.

Lors de la soirée, nous avons procédé au tirage habituel de la grande tombola...Un grand Merci à tous les vendeurs de billets, tous les donateurs et principalement à Hervé, pour le don des gros lots.

Un grand Merci également aux crêpières bénévoles qui ont permis la dégustation de fameuses crêpes vendues à l'Épicerie de la Clairière.

La somme de 6054 € a été remise à Annie et Patricia, coordinatrices de l'Association UNYTHON.

Le Téléthon, c'est cet élan de solidarité, c'est le combat mené pour vaincre les maladies. De la recherche à la production de médicaments, l'AFM-TELETHON fait émerger des thérapies innovantes avec un seul objectif : GUERIR !



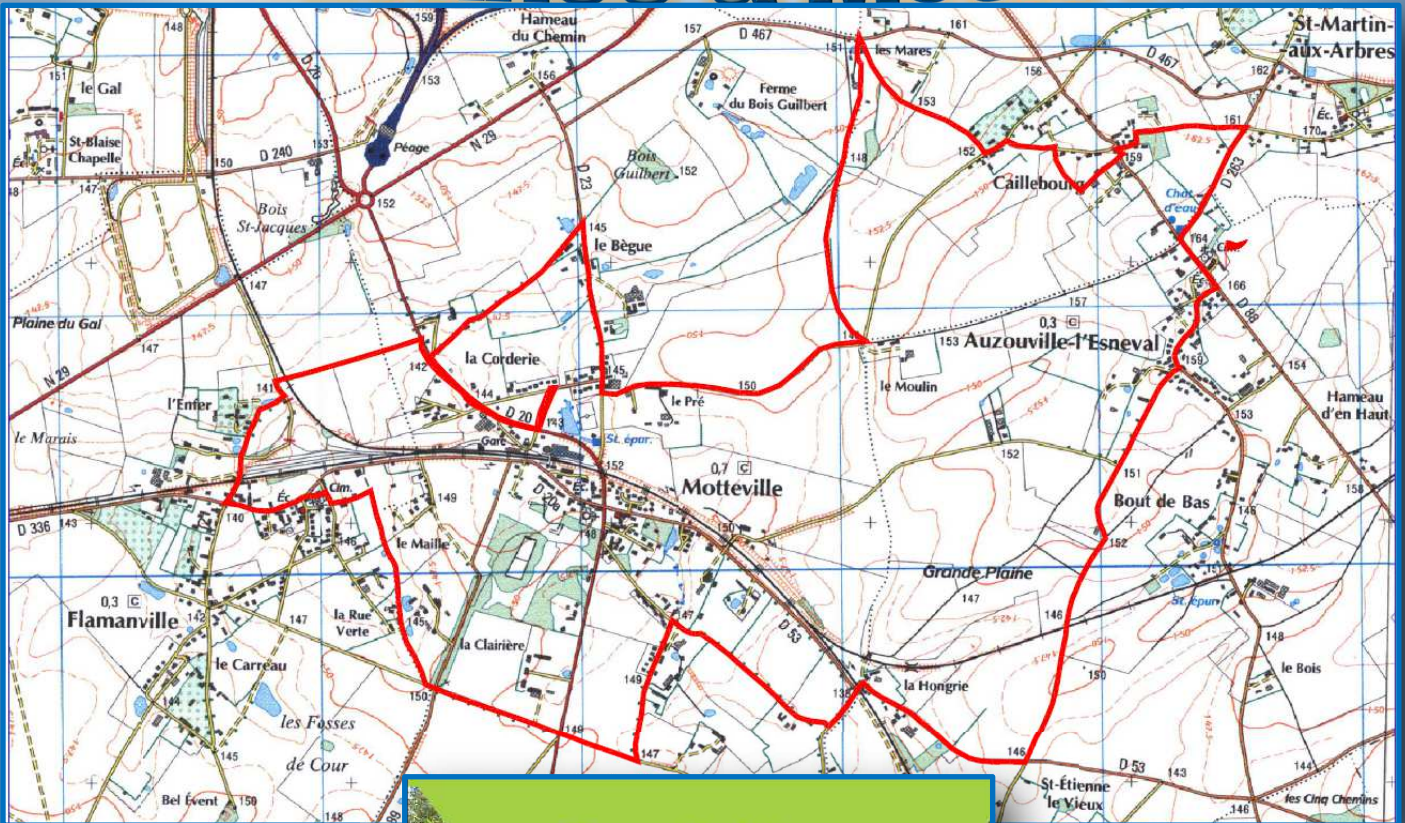
Le Téléthon, c'est nous tous... ensemble !

Merci encore pour votre dévouement, votre disponibilité et votre générosité...Bravo à vous tous !!!!

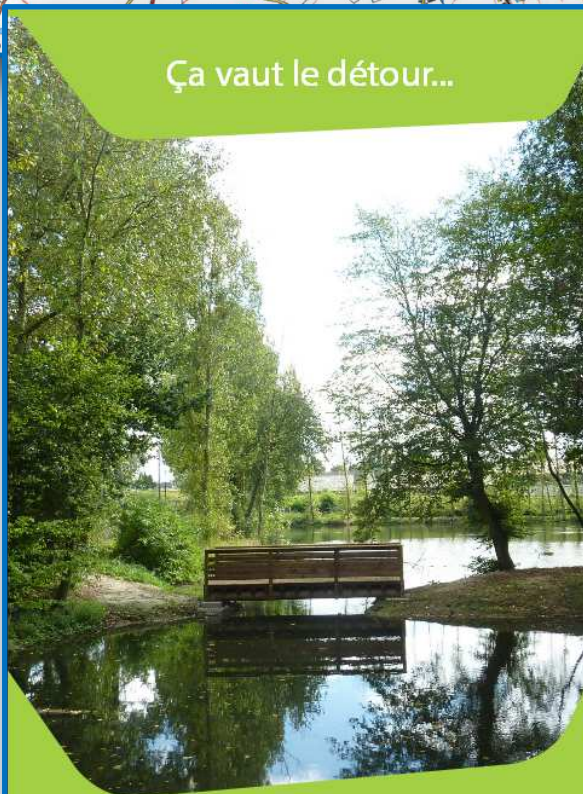
Le prochain TELETHON aura lieu les 01 et 02 décembre 2017.

Didier DELAUNAY

Randonnée à Motteville



Ça vaut le détour...



► L'aire de pique-nique

Cet aire de pique-nique situé rue des mares à Motteville est un endroit paisible et incontournable sur le parcours. Ce terrain vague a été réaménagé par la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux en 2011. Il est le lieu idéal pour les personnes désireuses de se reposer en toute quiétude au sein de la campagne du Pays de Caux ou pour les randonneurs qui souhaitent faire une halte à mi-parcours. Cet aire se compose d'un étang, d'un ponton et d'une passerelle. Inauguré en juin 2013, il compte également sur son terrain une table de pique-nique.

Dans un but pédagogique, il accueille de même deux panneaux sur la faune et la flore, à destination des plus petits et des plus grands...